Pour extrait certifié conforme



Philippe Michel LABROSSE
Président du Conseil d'administration

ABEILLE IARD & SANTE
Société Anonyme d'Assurances Incendie, Accidents et Risques Divers
Entreprise régie par le Code des assurances
Capital social de 344.822.425 euros
Siège social : 13, rue du Moulin Bailly, 92270 Bois-Colombes
306 522 665 RCS Nanterre
(La « **Société** »)

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 16 JUIN 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le seize juin à neuf heures,

.....

La feuille de présence est arrêtée et certifiée exacte par le bureau ainsi constitué, qui constate que tous les actionnaires représentant l'intégralité du capital social et des droits de vote sont présents. En conséquence, l'Assemblée Générale, réunissant le quorum requis pour les résolutions à titre ordinaire, est déclarée régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

.....

Le Président rappelle ensuite que la présente Assemblée Générale est appelée à statuer, à titre ordinaire, sur l'ordre du jour suivant :

.....

- Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2024 ;

.....

- Pouvoirs pour formalités.

.....

Personne ne demandant plus la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes figurant à l'ordre du jour :

.....

DEUXIEME RESOLUTION
Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2024

L'Assemblée Générale approuve l'affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2024 proposée par le Conseil d'administration de la Société.

L'Assemblée Générale décide, en conséquence, d'affecter le résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2024, soit une perte de 28.422.491,46 euros, au compte report à nouveau, qui forme avec le solde du report à nouveau débiteur avant affectation de -76,41 euros, un montant débiteur de -28.422.567,87 euros.

L'Assemblée Générale rappelle, conformément aux dispositions réglementaires, qu'aucune distribution à titre de dividendes n'a été réalisée au cours des trois exercices précédents.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

.....

QUATRIEME RESOLUTION

Pouvoir pour les formalités

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait certifié conforme du présent procès-verbal aux fins d'accomplir toutes formalités de dépôt ou de publicité prévues par la loi.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

.....

(Fin de l'extrait)

Docusign Envelope ID: A485289E-91AD-4D66-A8A5-4E9EAD7D6E5A

Tour Exaltis
61, rue Henri Regnault
92075 Paris La Défense Cedex

63, rue de Villiers
92208 Neuilly-sur-Seine Cedex

ABEILLE IARD & SANTE

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2024

Forvis Mazars SA
Société anonyme d'expertise comptable et de commissariat aux comptes à directoire et conseil de surveillance
Capital de 8 320 000 euros - RCS Nanterre 784 824 153

PricewaterhouseCoopers
Société par Actions Simplifiée d'expertise comptable et commissariat aux comptes
Capital de 2 510 460 euros - RCS Nanterre 672 006 483

Docusign Envelope ID: A485289E-91AD-4D66-A8A5-4E9EAD7D6E5A

ABEILLE IARD & SANTE
Société anonyme au capital social de 344 822 455 euros
RCS : Nanterre 306 522 665

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2024

A l'assemblée générale de la société ABEILLE IARD & SANTE,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société ABEILLE IARD & SANTE relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2024, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

L'opinion formulée ci-dessous est cohérente avec le contenu de notre rapport au comité d'audit et des risques.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er janvier 2024 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Docusign Envelope ID: A485289E-91AD-4D66-A8A5-4E9EAD7D6E5A

Point clé de l'audit : estimation des provisions techniques pour sinistres non connus ou tardifs

Risque identifié :

Les provisions pour sinistres, figurant au bilan au 31 décembre 2024 pour un montant de 3 335,7 millions d'euros, représentent un des postes les plus importants du passif.

Comme indiqué en note A) 1. de l'annexe, elles correspondent à l'estimation, nette de recours à encaisser, du coût de l'ensemble des sinistres non réglés à la clôture de l'exercice, qu'ils aient été déclarés ou non tant en principal qu'en accessoire (frais de gestion).

L'estimation des provisions techniques s'appuie notamment sur des données historiques faisant l'objet de projections visant à calculer le coût de sinistres non connus ou tardifs, en utilisant des méthodes actuarielles.

Elle requiert l'exercice du jugement de la direction pour le choix des hypothèses à retenir, des modèles de calcul à utiliser et des estimations des frais de gestion afférents. Les garanties à développement long sont particulièrement concernées par ces éléments et sont caractérisées par une volatilité plus importante.

Compte tenu du poids relatif de ces provisions au bilan et de l'importance du jugement exercé par la direction, nous avons considéré l'évaluation de ces provisions comme un point clé de l'audit.

Approche d'audit retenue

Afin d'apprécier le caractère raisonnable de l'estimation du montant des provisions pour sinistres non connus ou tardifs, notre approche d'audit a été basée sur les informations qui nous ont été communiquées et a comporté les travaux suivants, avec le support de nos actuaires :

- Prendre connaissance de la conception et tester l'efficacité des contrôles clés relatifs à la gestion des sinistres et à la détermination de ces provisions ;
- Apprécier la pertinence de la méthode de calcul utilisée pour l'estimation des provisions ;
- Apprécier le caractère approprié des hypothèses retenues pour le calcul des provisions (profondeur de l'historique pris en compte, nombre d'années de stabilisation) ;
- Apprécier la fiabilité des états produits par votre société, retraçant les données historiques, et les rapprocher des données servant de base à l'estimation des provisions avec la comptabilité ;
- Analyser le dénouement de la provision de l'exercice précédent avec les charges réelles des sinistres (boni/mali du dénouement) ;
- Sur un certain nombre de segments, procéder à une contre valorisation ou à une revue contradictoire des hypothèses utilisées pour le calcul des provisions.

Docusign Envelope ID: A485289E-91AD-4D66-A8A5-4E9EAD7D6E5A

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires à l'exception du point ci-dessous.

La sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du code de commerce appellent de notre l'observation suivante :

- Comme indiqué dans le rapport de gestion, ces informations n'incluent pas les opérations d'assurance et de réassurance, votre société considérant qu'elles n'entrent pas dans le périmètre des informations à produite, conformément à la circulaire de la Fédération Française de l'Assurance du 29 mai 2017.

Rapport sur le gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans le rapport du conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise, des informations requises par l'article L.225-37-4 du code de commerce.

Autres informations

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Autres vérifications ou informations prévues par les textes légaux et réglementaires

Désignation des commissaires aux comptes

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société Abeille IARD & Santé par l'assemblée Générale du 19 juin 2012 pour le cabinet PricewaterhouseCoopers Audit et du 19 avril 2022 pour le cabinet Forvis Mazars.

Au 31 décembre 2024, le cabinet PricewaterhouseCoopers Audit était dans la 13ième année de sa mission dans interruption et le cabinet Mazars dans la 3ième année.

Docusign Envelope ID: A485289E-91AD-4D66-A8A5-4E9EAD7D6E5A

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au comité d'audit et des risques de suivre le processus d'élaboration de l'information et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

Docusign Envelope ID: A485289E-91AD-4D66-A8A5-4E9EAD7D6E5A

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Les Commissaires aux comptes

Forvis Mazars SA	PricewaterhouseCoopers Audit
Courbevoie, le 23 mai 2025	Neuilly sur Seine, le 23 mai 2025

Signé par : 6F6DF1939119466...	Signé par : Jordan Laurent 5DB867A1A64C434...	Digitally signed by Bénédicte Vignon DocuSign 5F5E33F8F2204B66988687654BF44814 Signé par : BENEDICTE VIGNON Heure de signature : 23 mai 2025 | 22:02 CEST O: PricewaterhouseCoopers Audit, OU: 0002 672006483 C: FR Émetteur : BE-YS SIGNATURE AND AUTHENTICATION CA NC 2
Maxime SIMOEN	Jordan LAURENT	Bénédicte VIGNON
Associé	Associé	Associée

Docusign Envelope ID: A485289E-91AD-4D66-A8A5-4E9EAD7D6E5A

COMPTES SOCIAUX 2024

Bilan

Compte de résultat technique

Compte de résultat non technique

Engagements hors bilan

Informations sur la variation des capitaux propres

Résultats des cinq derniers exercices

Annexes aux comptes :

A- Informations sur le choix des méthodes utilisées

A-1- Principes et modes d'évaluation retenus
. Bilan
. Hors bilan
. Compte de résultat

A-2- Dérogations aux principes généraux du plan comptable

A-3- Changements de méthode

A-4- Changements de réglementation ayant un impact sur le résultat

B- Notes complémentaires sur les postes du bilan

B-1- Evolution des actifs incorporels et des placements

B-2- Variations des provisions et amortissements des actifs incorporels et des placements

B-3- Etat des placements

B-4- Créances et dettes

B-5- Filiales et participations

B-6- Opérations avec les entreprises liées ou avec lesquelles existe un lien de participation

B-7- Passifs subordonnés *

B-8- Actionnariat

B-9- Variations des capitaux propres

B-10- Variations des actifs incorporels

B-11- Provisions pour risques en cours

B-12- Provisions pour sinistres à payer

B-13- Autres informations sur le bilan

- B-13.A Actifs avec réserve de propriété
- B-13.B Détail des comptes de régularisation
- B-13.C Primes de remboursements emprunts non amortis
- B-13.D Détail des provisions pour risques et charges
  - B13.D.1 IAS 19 Avantages postérieurs à l'emploi
  - B13.D.2 IAS 19 Engagements long terme
- B-13.E Avoirs et engagements par devise *

Docusign Envelope ID: A485289E-91AD-4D66-A8A5-4E9EAD7D6E5A

C- Notes sur le compte de résultat

C-1- Produits et charges des placements
- C-1.A Revenus des placements et frais financiers
- C-1.B Allocation réglementaire du résultat financier

C-2- Résultat technique par catégories

C-3- Autres éléments d'exploitation :

. charges de personnel,

. commissions d'assurance directe,

. primes brutes émises en assurance directe,

. entrées et sorties de portefeuille

C-4- Incidence des évaluations fiscales dérogatoires

C-5- Charge fiscale

C-6- Ventilation de l'impôt sur les bénéfices

C-7- Ventilation des opérations exceptionnelles et non techniques

C-8- Etat comparatif des frais généraux et des commissions brutes

D- Autres informations

D-1- Consolidation

D-2- Informations sur le personnel

D-3- Informations sur les honoraires versés aux commissaires aux comptes

* Information non renseignée (sans objet ou non significatif)

Docusign Envelope ID: A485289E-91AD-4D66-A8A5-4E9EAD7D6E5A

ACTIF (en milliers d'euros)		31-12-2024 Montant net	31-12-2023 Montant net
CAPITAL SOUSCRIT NON APPELE		**-**	**-**
ACTIFS INCORPORELS		**45**	**65**
PLACEMENTS :			
Terrains et constructions		181 994	221 549
Placements dans des entreprises liées et dans des entreprises avec lesquelles existe un lien de participation		510 610	510 610
Autres placements		3 372 440	3 124 690
Créances pour espèces déposées auprès des entreprises cédantes		6 588	6 630
TOTAL DES PLACEMENTS		4 071 631	**3 863 479**
PART DES CESSIONNAIRES ET RETROCESSIONNAIRES DANS LES PROVISIONS TECHNIQUES :			
Provisions pour primes non acquises		13 107	12 030
Provisions pour sinistres à payer		265 915	266 867
Provisions pour participation aux bénéfices et ristournes		-	-
Provisions d'égalisation		-	-
Autres provisions techniques		-	-
TOTAL DE LA PART DES CESSIONNAIRES DANS LES PROVISIONS TECHNIQUES		**279 022**	**278 897**
CREANCES :			
Créances nées d'opérations d'assurance directe :			
. Primes restant à émettre		55 490	57 010
. Autres créances nées d'opérations d'assurance directe		793 402	751 125
	sous-total :	848 892	808 135
Créances nées d'opérations de réassurance		47 516	61 761
Autres créances :			
. Personnel		258	231
. Etat, organismes sociaux et collectivités publiques		1 275	1 239
. Débiteurs divers		68 073	62 388
	sous-total :	69 606	63 858
Capital appelé non versé			
TOTAL DES CREANCES		**966 013**	**933 754**
AUTRES ACTIFS :			
Actifs corporels d'exploitation		3 056	2 317
Comptes courants et caisse		9 175	15 890
Actions propres		-	-
TOTAL DES AUTRES ACTIFS		**12 230**	**18 207**
COMPTES DE REGULARISATION - ACTIF :			
Intérêts et loyers acquis non échus		19 538	17 694
Frais d'acquisition reportés		97 283	102 381
Autres comptes de régularisation		8 442	6 650
TOTAL DES COMPTES DE REGULARISATION		**125 263**	**126 725**
TOTAL DE L'ACTIF		**5 454 206**	**5 221 127**

Docusign Envelope ID: A485289E-91AD-4D66-A8A5-4E9EAD7D6E5A

PASSIF (en milliers d'euros)	31-12-2024 avant affectation	31-12-2024 après affectation	31-12-2023 avant affectation
CAPITAUX PROPRES :			
Capital social	344 822	344 822	317 753
Primes liées au capital social	-	-	-
Réserves de réévaluation	-	-	-
Réserve de capitalisation	-	-	-
Réserve des PVLT	-	-	-
Réserves libres	-	-	-
Report à nouveau	-0	-28 423	-
Résultat de l'exercice	-28 422	-	-92 930
Acomptes sur dividendes			
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES	**316 400**	**316 400**	**224 822**
PASSIFS SUBORDONNES (*)	**513 755**	**513 755**	**510 000**
PROVISIONS TECHNIQUES BRUTES :			
Provisions pour primes non acquises	745 185	745 185	716 515
Provisions pour sinistres à payer	3 335 707	3 335 707	3 178 211
Provisions pour participation aux bénéfices et ristournes	-	-	-
Provisions pour égalisation	45 041	45 041	37 410
Autres provisions techniques	183 238	183 238	214 354
TOTAL DES PROVISIONS TECHNIQUES	**4 309 172**	**4 309 172**	**4 146 491**
PROVISIONS (AUTRES QUE TECHNIQUES)	**31 067**	**31 067**	**29 632**
DETTES POUR DEPOTS EN ESPECES RECUS DES CESSIONNAIRES	**2 036**	**2 036**	1 965
AUTRES DETTES :			
Dettes nées d'opérations d'assurance directe	85 741	85 741	83 097
Dettes nées d'opérations de réassurance	12 098	12 098	26 933
Emprunts obligataires (dont obligations convertibles)	-	-	-
Dettes envers des établissements de crédit	-	-	-
Autres dettes :			
. Titres de créance négociables émis par l'entreprise	-	-	-
. Autres emprunts, dépôts et cautionnements reçus	2 002	2 002	25 013
. Personnel	22 964	22 964	22 105
. Etat, organismes sociaux et collectivités publiques	65 356	65 356	60 636
. Actionnaires	-	-	-
. Créanciers divers (*)	63 269	63 269	57 303
. Comptes bancaires créditeurs	8 066	8 066	11 316
sous-total :	161 657	161 657	176 373
TOTAL DES AUTRES DETTES	**259 497**	**259 497**	**286 404**
COMPTES DE REGULARISATION - PASSIF	**22 280**	**22 280**	**21 814**
TOTAL DU PASSIF	**5 454 206**	**5 454 206**	**5 221 127**

(*) En 2024, les ICNE (Intérêts courus non échus) sur TSR ont été reclassés des "autres dettes" vers le poste "Passifs subordonnés"

Docusign Envelope ID: A485289E-91AD-4D66-A8A5-4E9EAD7D6E5A

COMPTE DE RESULTAT TECHNIQUE NON-VIE (en milliers d'euros)	2024			2023
	Opérations brutes	Cessions et rétrocessions	Opérations nettes	Opérations nettes
PRIMES ACQUISES :				
. Primes	2 051 067	120 295	1 930 771	1 404 133
. Variation des primes non acquises	-28 670	-1 077	-27 593	-44 948
PRIMES ACQUISES	**2 022 397**	**119 218**	**1 903 179**	**1 359 185**
PRODUITS DES PLACEMENTS ALLOUES DU COMPTE NON TECHNIQUE	**60 900**	-	**60 900**	**73 511**
AUTRES PRODUITS TECHNIQUES	**16 567**	-	**16 567**	**14 999**
CHARGES DES SINISTRES :				
. Prestations et frais payés	-1 488 861	-61 089	-1 427 772	-1 175 857
. Charges des provisions pour sinistres	-157 055	1 326	-158 381	-226 688
CHARGES DES SINISTRES	**-1 645 916**	**-59 763**	**-1 586 153**	**-1 402 545**
CHARGES DES AUTRES PROVISIONS TECHNIQUES	**31 116**	-	**31 116**	**-10 652**
PARTICIPATIONS AUX RESULTATS				-
FRAIS D'ACQUISITION ET D'ADMINISTRATION :				
. Frais d'acquisition	-308 552	-	-308 552	-300 030
. Frais d'administration	-120 011	-	-120 011	-112 671
. Commissions reçues des réassureurs	-	-10 934	10 934	279 457
FRAIS D'ACQUISITION ET D'ADMINISTRATION	**-428 564**	**-10 934**	**-417 630**	**-133 245**
AUTRES CHARGES TECHNIQUES	**-30 437**	-	**-30 437**	-
VARIATION DE LA PROVISION D'EGALISATION	**-7 631**	-	**-7 631**	-4 584
RESULTAT TECHNIQUE	**18 431**	**48 521**	**-30 090**	**-103 331**

Docusign Envelope ID: A485289E-91AD-4D66-A8A5-4E9EAD7D6E5A

COMPTE DE RESULTAT NON TECHNIQUE NON-VIE (en milliers d'euros)	2024	2023
RESULTAT TECHNIQUE NON-VIE	**-30 090**	**-103 331**
PRODUITS DES PLACEMENTS :		
. Revenus des placements	74 603	111 473
. Autres produits des placements	3 418	2 669
. Profits provenant de la réalisation des placements	23 855	22 620
PRODUITS DES PLACEMENTS	**101 876**	**136 762**
CHARGES DES PLACEMENTS :		
. Frais de gestion interne et externe des placements et frais financiers	-23 241	-45 760
. Autres charges des placements	-4 849	-6 086
. Pertes provenant de la réalisation des placements	-7 663	-6 545
CHARGES DES PLACEMENTS	**-35 753**	**-58 391**
PRODUITS DES PLACEMENTS TRANSFERES	**-60 900**	**-73 511**
AUTRES PRODUITS NON TECHNIQUES	**1 965**	**6 006**
AUTRES CHARGES NON TECHNIQUES	**-1 933**	**-1 254**
RESULTAT EXCEPTIONNEL :		
. Produits exceptionnels	19	22
. Charges exceptionnelles	-578	-19
RESULTAT EXCEPTIONNEL	**-559**	**2**
PARTICIPATION DES SALARIES	**-6 500**	**-5 542**
IMPOT SUR LES BENEFICES	**3 470**	**6 329**
RESULTAT DE L'EXERCICE	**-28 422**	**-92 930**

Docusign Envelope ID: A485289E-91AD-4D66-A8A5-4E9EAD7D6E5A

TABLEAU DES ENGAGEMENTS RECUS ET DONNES (en milliers d'euros)	31-12-2024	31-12-2023
1- ENGAGEMENTS RECUS :		
1a- Avals, cautions, garanties	0	0
1b- Actifs avec engagements sur titres, actifs ou revenus		
1c- Autres engagements reçus	0	0
Total des engagements reçus	**0**	**0**
2- ENGAGEMENTS DONNES :		
2a- Avals, cautions, garanties	0	0
2b- Actifs avec engagements de revente		
2c- Autres engagements sur titres actifs ou revenus	83 141	54 570
2d- Autres engagements donnés (*)		
Total des engagements donnés	**83 141**	**54 570**
3- Valeurs reçues des cessionnaires	**127 795**	**72 246**
4- Valeurs des organismes réassurés		
5- Valeurs appartenant à des institutions de prévoyance		
6- Autres valeurs détenues pour compte de tiers		
7- Encours d'instruments financiers à terme		
7a- Engagements reçus	-	-
7b- Engagements donnés	-	-

Docusign Envelope ID: A485289E-91AD-4D66-A8A5-4E9EAD7D6E5A

INFORMATIONS SUR LA VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

I. RESULTATS DE L'EXERCICE		2023	2024
RESULTAT COMPTABLE			
	Milliers d'euros	-92 930	-28 422
	€ par action	-13,38	-3,77
VARIATION DES CAPITAUX PROPRES			
	Milliers d'euros	200 000	120 000
	€ par action	28,79	15,92
DIVIDENDE PROPOSE			
	Milliers d'euros	-	-
	€ par action	-	-

II. VARIATION DES CAPITAUX PROPRES (en milliers d'euros)	2024
A 1.Capitaux propres à la clôture de l'exercice 2023 avant affectation	317 753
2.Affectation du résultat à la situation nette par l'A.G. Mixte. du 10 juin 2024	(92 930)
3.Capitaux propres à l'ouverture de l'exercice 2024	224 822
B Apports reçus avec effet rétroactif à l'ouverture de l'exercice 2024	
1.Variation du capital	-
2.Variation des autres postes	-
C (A3+B) Capitaux propres à l'ouverture de l'exercice après apports rétroactifs.	224 822
D Variations en cours d'exercice :	
1.Variation du capital	27 070
2.Variation des primes, réserves, report à nouveau	92 930
3.Variation des provisions relevant des capitaux propres	-
4.Contreparties de réévaluations	-
5.Variation des provisions réglementées et subventions d'équipement	-
6.Autres variations	-
E Capitaux propres au bilan de clôture de l'exercice 2024 avant A.G.O. (C+D)	344 822
F Variation totale des capitaux propres au cours de l'exercice (E-C)	120 000
G dont : variations dues à des modifications de structure au cours de l'exercice	-
H Variation des capitaux propres au cours de l'exercice hors opérations de structure (F-G)	120 000

Docusign Envelope ID: A485289E-91AD-4D66-A8A5-4E9EAD7D6E5A

RESULTATS FINANCIERS DE LA SOCIETE

AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

(ART. R.225-81, R.225-83, R.225-102
du Code de commerce)

(en euros)	**2020**	**2021**	**2022**	**2023**	**2024**
I. CAPITAL EN FIN D'EXERCICE					
Capital social	178 771 908	178 771 908	245 068 608	317 752 761	344 822 425
Nombre des actions ordinaires existantes	3 908 437	3 908 437	5 357 862	6 946 934	7 538 750
Nombre des actions à dividende prioritaire	-	-	-	-	-
II. OPERATIONS ET RESULTATS DE L'EXERCICE					
Chiffre d'affaires hors taxes	1 685 146 506	1 772 633 512	1 865 234 569	1 979 629 385	2 051 066 546
Résultat avant impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	46 888 793	-197 930 349	-130 685 813	-107 936 721	-28 367 457
Impôts sur les bénéfices	3 955 412	3 508 971	-4 219 102	-6 329 462	-3 470 098
Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	34 545 942	-224 445 440	-127 315 898	-92 930 360	-28 422 491
Résultat distribué	-	-	-	-	-
III. RESULTATS PAR ACTION					
Résultat après impôts, participation des salariés, mais avant dotations aux amortissements et provisions	10,57	-52,04	-23,75	-14,72	-3,54
Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	8,84	-57,43	-23,76	-13,38	-3,77
Dividende attribué à chaque action	-	-	-	-	-
IV. PERSONNEL					
Effectif moyen des salariés employés pendant l'exercice	1 242	1 255	1 269	1 295	1 310
Montant de la masse salariale de l'exercice (1)	58 637 239	59 507 783	61 722 292	66 798 954	67 383 595
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux de l'exercice (1)	29 765 408	29 969 767	30 207 726	33 271 056	34 751 869

(1) : Y compris éléments facturés par d'autres entités

Docusign Envelope ID: A485289E-91AD-4D66-A8A5-4E9EAD7D6E5A

ANNEXE AUX COMPTES DE L'EXERCICE 2024

Faits marquants

Opérations sur le capital de la société :

Au cours du deuxième trimestre 2024, les actionnaires de la Société ont décidé de réaliser une opération dite accordéon consistant en une réduction de capital suivie d'une augmentation de capital. Ainsi :

- le capital social de la Société a été réduit à hauteur de 93 M€ par annulation d'actions appartenant à la société Abeille Assurances Holding ramenant le capital social d'un montant de 317.752.761,16 euros à un montant de 224.822.437,24 euros ; puis
- le capital a été augmenté d'un montant de 120 M€ portant le capital de 224.822.437,24 euros à 344.822.425,00 euros, par l'émission d'actions nouvelles.

Evènement post-clôture

Aucun événement important susceptible d'affecter la situation financière au 31 décembre 2024 n'est survenu entre la date de la clôture de l'exercice et la date d'établissement du présent rapport.

A - INFORMATIONS SUR LE CHOIX DES METHODES UTILISEES

1 - PRINCIPES ET MODES D'EVALUATION RETENUS

Les principes et modes d'évaluation retenus sont ceux définis par le règlement ANC 2015-11 modifié.

A défaut de dispositions spécifiques prévues au présent règlement, les dispositions du règlement ANC n°2014-03 modifié relatif au plan comptable général sont applicables conformément à l'art 112-1 du règlement ANC 2015-11.

BILAN

ACTIFS INCORPORELS

Ce poste comprend notamment :

- les frais d'établissement, qui font l'objet d'un amortissement sur 3 ans ;
- les logiciels, qui sont amortis sur 1 à 7 ans ;
- le mali de fusion composé :
  - des malis techniques de fusion comptabilisés en portefeuilles d'assurance issus de la fusion-absorption des sociétés France Santé Courtage et PG Finances par Abeille IARD & Santé, pour 3,3 M€.
  - des malis techniques de fusion comptabilisés en fonds de commerce provenant de l'apport d'Aviva Courtage pour 2,3 M€ ; et de la fusion d'Abeille IARD & Santé avec France Santé Courtage pour 1,5 M€.
  - divers achats de portefeuille d'assurances Frais de Soins pour un montant de 3,1 M€ et divers portefeuilles courtage pour un montant de 4,7 M€.

  L'ensemble de ces portefeuilles sont totalement amortis.

Docusign Envelope ID: A485289E-91AD-4D66-A8A5-4E9EAD7D6E5A

PLACEMENTS

Placements soumis à l'article R.343-10.

Conformément à l'article R.343-10 du Code des assurances, les placements autres que les valeurs mobilières amortissables sont inscrits au bilan sur la base de leur prix d'achat ou de revient.

Placements immobiliers

Les terrains, immeubles et parts de sociétés immobilières non cotées sont inscrits au bilan à leur valeur d'acquisition.

Les immeubles sont classés en deux rubriques :
- immeubles d'exploitation,
- immeubles de placement.

Les immeubles sont comptabilisés suivant la méthode de reconstitution du coût historique amorti (règlement ANC n°2014-03).

Les immeubles ont été ventilés rétroactivement depuis leur date d'acquisition en composants homogènes dont la nature et la durée d'amortissement dépendent de la typologie de l'immeuble.
Il est procédé à un amortissement linéaire à compter de la date d'acquisition, dépendant de la durée d'utilisation.

Lors du renouvellement d'un composant d'un immeuble, le coût de remplacement est inscrit à l'actif du bilan. En contrepartie, la valeur nette comptable du composant d'origine est passée en charge. La date de sortie des composants remplacés correspond à leur date de destruction.

Les frais d'acquisition des immeubles et des parts de sociétés immobilières sont inscrits en charges.

Evaluation des immeubles :

La valeur de réalisation des immeubles, telle qu'indiquée dans l'état récapitulatif des placements en annexe, est déterminée sur la base d'une revue quinquennale approfondie effectuée par un expert indépendant. Entre deux expertises, une actualisation de la valeur de réalisation est effectuée au moins annuellement.

À chaque date de clôture, tout indice impliquant une perte de valeur est appréciée. Une perte de valeur de l'immeuble de plus de 20 % de sa valeur nette comptable constitue un indice de perte de valeur durable. Pour les actifs destinés à être conservés, cela conduit la société à estimer une valeur recouvrable de l'actif immobilier concerné sur la base d'un test de dépréciation.
Si cette perte de valeur est confirmée à horizon de détention du bien immobilier, une dépréciation est comptabilisée afin de ramener sa valeur comptable à la date de clôture à sa valeur recouvrable ou à sa valeur d'expertise si cette dernière est plus élevée.

La valeur recouvrable des placements immobiliers correspond à la valeur vénale projetée à l'horizon de détention tenant compte des avantages économiques futurs attendus.
Pour les placements qui ne sont pas destinés à être conservés, la valeur recouvrable sera la valeur vénale, telle qu'elle ressort de l'expertise ou de la promesse de vente. Toute perte de valeur identifiée fait systématiquement l'objet d'une dépréciation.

Evaluation des parts de sociétés immobilières :

Docusign Envelope ID: A485289E-91AD-4D66-A8A5-4E9EAD7D6E5A

La valeur de marché des parts de sociétés immobilières, telle qu'indiquée dans l'état récapitulatif des placements en annexe, est déterminée :
- pour les parts de SCPI : sur la base du prix d'exécution ou prix de retrait le plus récent connu à la date de l'arrêté,
- pour les parts d'OPCI : sur la base de la valeur liquidative la plus récente connue à la date de l'arrêté,
- pour les autres sociétés immobilières : sur la base de la dernière valeur liquidative connue si la société fait l'objet d'une cotation, ou de l'actif net réévalué si la société ne fait pas l'objet d'une cotation.

Par exception, les parts de sociétés immobilières acquises peu de temps avant la date de l'arrêté sont valorisées à leur prix de revient.
Une perte de valeur des sociétés immobilières (incluant les avances en compte courant accordées) de plus de 20% de sa valeur nette comptable constitue un indice de perte de valeur durable.
Celles qui sont destinées à être vendues dans un bref délai sont valorisées à leur valeur vénale.
Pour les sociétés immobilières destinées à être conservées, cela conduit la société à estimer une valeur recouvrable de la société immobilière concernée sur la base d'un test de dépréciation. Si cette perte de valeur est confirmée à horizon de détention de la société immobilière, une dépréciation est comptabilisée afin de ramener sa valeur comptable à la date de clôture à sa valeur recouvrable ou à sa dernière valeur de marché des parts si cette dernière est plus élevée.
La valeur recouvrable des sociétés immobilières correspond à la valeur de marché projetée à l'horizon de détention tenant compte des avantages économiques futurs attendus.
Pour les sociétés immobilières qui ne sont pas destinées à être conservées ou qui sont destinées à être liquidées, la valeur recouvrable sera la valeur de marché telle que définie plus haut. Toute perte de valeur identifiée fait systématiquement l'objet d'une dépréciation.

Au 31/12/2024, la provision pour dépréciation s'élève à 6,2 M€.

Placements en valeurs mobilières

Les titres soumis à l'article R.343-10 du Code des assurances sont principalement des titres à revenu variable.

La valeur de réalisation retenue pour les actions cotées est calculée sur la base du dernier cours coté en date d'inventaire. Ces cours sont obtenus auprès de contributeurs de données.
Pour les parts d'OPCVM, il est retenu la dernière valeur liquidative publiée au jour de l'inventaire.

Pour les titres de participation, la valeur de référence est la valeur d'usage, laquelle est fonction de l'utilité que la participation présente pour l'entreprise.

Pour les titres soumis à l'article R.343-10 du Code des assurances, une provision pour dépréciation peut être constatée en ligne à ligne, si une dépréciation à caractère durable est présente (conformément au règlement ANC n°2015-11 du 26 novembre 2015 modifié, article 123-6 à 19).

Le caractère durable de la moins-value latente est présumé dans les cas suivants :

- il existait d'ores et déjà une provision pour dépréciation sur cette ligne de placement à l'arrêté précédent,
- le placement a été constamment en situation de moins-value latente significative au regard de sa valeur comptable sur la période de 6 mois consécutifs précédant la clôture des comptes.
- il existe des indices objectifs permettant de juger que, dans un avenir prévisible, l'entreprise ne pourra recouvrer tout ou partie de la valeur comptable du placement.

Le critère de moins-value significative peut être généralement défini, pour les valeurs françaises, en fonction de la volatilité constatée, soit 20 % pendant 6 mois. Ce taux vaut également, sauf exceptions, pour les actions européennes.

Les titres ayant fait l'objet d'une provision pour dépréciation à l'arrêté précédent ainsi que les titres en situation de moins-value latente significative ont fait l'objet d'une analyse visant à déterminer leur valeur recouvrable.

La valeur recouvrable de ces placements est déterminée en prenant en compte la capacité de l'entreprise à détenir ces placements à l'horizon de détention envisagé ainsi que le rendement annuel espéré.

Pour 2024, aucun titre n'a fait l'objet de calcul de valeur recouvrable (obligations perpétuelles).

Docusign Envelope ID: A485289E-91AD-4D66-A8A5-4E9EAD7D6E5A

Au 31 décembre 2024, la société a enregistré une reprise aux provisions pour dépréciation durable nette de dotation de 0,2 M€ relevant de l'article R.343-10. A la clôture de l'exercice, la provision pour dépréciation durable des titres soumis à l'article R.343-10 s'élève à 0,5 M€.

Valeurs amortissables de l'article R.343-10 *:*

En application du règlement ANC n° 2015-11, concernant les actifs amortissables relevant de l'article R.343-10 du Code des assurances, il est tenu compte d'un amortissement actuariel de la décote/surcote sur la durée résiduelle de vie du placement.

La prime ou la décote représente la différence arithmétique entre le prix d'achat et la valeur de remboursement du placement. Les amortissements cumulés figurent en compte de régularisation à l'actif ou au passif du bilan et la variation de l'exercice figure en autres produits et autres charges de placement du compte de résultat.

Les règles de dépréciation des actifs amortissables relevant de l'article R.343-10 du Code des assurances sont déterminées par le règlement ANC n° 2015-11 modifié (articles 123-6 à 19) dans lequel deux cas de figure se présentent :

- lorsque l'organisme d'assurance a l'intention et la capacité de détenir les placements jusqu'à leur maturité, les dépréciations à caractère durable s'analysent au regard du seul risque de crédit.
- lorsque l'organisme d'assurance n'a pas l'intention ou la capacité de détenir les placements jusqu'à leur maturité, les dépréciations à caractère durable sont constituées en analysant l'ensemble des risques identifiés sur ce placement en fonction de l'horizon de détention considéré.

Cette capacité de détention des placements amortissables relevant de l'article R.343-10 du Code des assurances jusqu'à un horizon déterminé est analysée en tenant compte :

- des contraintes existantes en termes de gestion actif-passif ;
- du taux de rotation historique des placements ;
- de la situation financière de l'entreprise d'assurances (existence des flux de trésorerie positifs excluant la nécessité de cession des titres) ;
- le cas échéant, des caractéristiques du canton auquel appartiennent les placements concernés.

Au 31 décembre 2024, pour la société Abeille IARD & Santé les titres suivants font partie du périmètre des actifs amortissables relevant de l'article R.343-10 du Code des assurances que l'organisme d'assurance a l'intention et la capacité de détenir jusqu'à leur maturité :

ISIN	DESCRIPTION
FR0012673093	FCT IDINVEST DETTE SR IDS3
FR0013188893	FCT IDINVEST DETTE SR IDS4
FR00140035F6	PPR FD PP ALSDE
FR001400BPB3	FCT ABEILLE SECTEUR PUBLIC
FR001400GQ40	EIFFEL ENER TRA A4S
LU1861151048	AVIVA INV EUR INFRA DEBT STRAT
LU2392594300	CAPZA 6 PRIVATE DEBT SCSp SICA
LU2647325732	SCHRODER JUNIOR DEBT EUROPE 3
NL0014332645	ASR SEPARATE ACC MORTGAGE FUND
NR0000001315	AVIVA INFRASTRUCTURE DBT E2
QS000212LQI0	AVIVA INFRASTRUCTURE DT EUR 4
QS000212UD84	WEST STREET LOAN PAR

Docusign Envelope ID: A485289E-91AD-4D66-A8A5-4E9EAD7D6E5A

Placements en valeurs mobilières soumis à l'article R.343-9

Les titres soumis à l'article R.343-9 du Code des assurances sont principalement des titres à revenu fixe (obligations et titres de créance négociables).

En application de l'article R.343-9 du Code des assurances, les titres à revenu fixe amortissables énumérés aux 1°, 2°, 2° bis, 2° ter et 2 quater de l'article R.332-2, autres que les obligations indexées (à l'exception des obligations indexées sur le niveau général des prix et dont le remboursement est garanti au pair), les parts de fonds communs de créance et les titres participatifs sont inscrits à leur coût d'achat hors intérêts courus (méthode FIFO). La différence entre la valeur de remboursement et la valeur d'achat est rapportée au résultat sur la durée de vie résiduelle des titres concernés.

Les intérêts des obligations sont versés à une date anniversaire (annuels, semestriels, trimestriels) à titre de rémunération.
Les intérêts courus des obligations correspondent à la fraction d'intérêt écoulé depuis le dernier versement des intérêts jusqu'à la date de clôture.

Les produits de type TCN moyen terme non indexés et négociés sur un marché reconnu sont assimilés à des produits relevant de l'article R.343-9. De même, les TCN moyen terme respectant les critères de l'ancien article R.332-14-1 à l'exception des TCN moyen terme indexés sur le marché actions relèvent de l'article R.343-9 ont également été considérés comme titres amortissables relevant de l'article R.343-9, les produits structurés dont la rémunération se réfère à un taux obligataire usuel du marché (ex. TEC10, CMS10, CMS2) et dont le remboursement au pair est garanti à l'échéance.

Pour les titres cotés, la valeur de réalisation est déterminée d'après le dernier cours coté en date d'inventaire, obtenu auprès de contributeurs de données financières. Pour les titres non cotés ou non disponibles auprès de ces contributeurs, les cours sont obtenus auprès des sociétés de gestion ou des contreparties.

Les cours de l'ensemble des titres ont été collectés auprès des différentes sources citées précédemment jusqu'à J+2 de la date d'inventaire. Les cours obtenus au-delà de cette date ont été analysés, mais n'ont pas été retenus dans notre présentation des placements car leur impact était peu significatif.

Des contrôles ont été effectués sur certaines lignes obligataires peu liquides ou relatives à des produits structurés à l'aide de modèles internes développés par la société de gestion Abeille Asset Management, ou de valorisations fournies par un prestataire externe sur la base d'un modèle.

Pour les titres à revenu fixe, une provision pour dépréciation est constituée lorsqu'il y a lieu de considérer que le débiteur n'est pas en mesure de respecter ses engagements (paiement des intérêts ou remboursement du principal).

Les titres relevant de l'article R.343-9 n'ont pas fait l'objet de provision.

Conformément au dernier alinéa de l'article R.343-9 du Code des assurances, l'option d'une comptabilisation en R.343-10 est retenue pour les obligations convertibles en actions dont le taux actuariel à l'achat est négatif.

Lorsqu'elle est appliquée, cette option s'applique à l'ensemble des obligations convertibles en actions à taux actuariel négatif.

Au 31 décembre 2024, aucune obligation convertible en actions à taux actuariel négatif n'est détenue par Abeille IARD & Santé.

Pensions livrées

Abeille IARD & Santé réalise des opérations de pensions livrées. Celles-ci correspondent à des cessions d'actifs financiers à une contrepartie, assorties d'un engagement simultané de rachat de ces actifs financiers à une date et à prix convenus.

Les titres remis en pension continuent à figurer dans le bilan de la société. La contrepartie de la trésorerie reçue au titre de la cession est enregistrée séparément.

Docusign Envelope ID: A485289E-91AD-4D66-A8A5-4E9EAD7D6E5A

Au 31 décembre 2024, aucun titre mis en pension ne figure dans les comptes.

CREANCES

Les créances sont enregistrées à leur valeur nominale de remboursement (coût historique).

Lorsque la valeur d'inventaire à la clôture de l'exercice est inférieure à la valeur comptable, une provision pour dépréciation est constituée.

ACTIFS CORPORELS D'EXPLOITATION

Les actifs corporels d'exploitation font l'objet d'amortissements annuels, sur le mode linéaire, selon les durées suivantes :

- agencements : 5 à 10 ans,
- matériel informatique : 3 à 4 ans,
- matériel et mobilier divers : 3 à 10 ans.

COMPTES DE REGULARISATION ACTIF ET PASSIF

Les comptes de régularisation – actif et passif – sont principalement composés :

- des intérêts courus sur les instruments financiers,
- de la surcote/décote relative aux titres obligataires,
- des frais d'acquisition reportés.
-

Les intérêts des obligations sont versés à une date anniversaire (annuels, semestriels, trimestriels) à titre de rémunération.
Les intérêts courus des obligations correspondent à la fraction d'intérêt écoulée entre la dernière tombée de coupon et la date de la clôture concernée.

La fraction non imputable à l'exercice des frais d'acquisition de contrats supportés dans l'exercice est inscrite à l'actif du bilan.
Le montant à reporter est déterminé selon l'approche retenue pour les provisions pour primes non acquises. Il est amorti linéairement sur la période de garantie restant à courir après la date d'inventaire.

PRIMES LIEES AU CAPITAL

Le poste « primes liées au capital » est soldé.

Docusign Envelope ID: A485289E-91AD-4D66-A8A5-4E9EAD7D6E5A

RESERVE DE CAPITALISATION

Le décret n°2015-513 du 7 Mai 2015 supprime le mécanisme dit de « la réserve de capitalisation » pour les entreprises ne pratiquant pas d'opérations d'assurance vie, les entreprises de réassurance, et les entreprises mixtes à activités prépondérantes non vie ne répondant au seuil défini.

En application de ce décret, le stock de réserve de capitalisation a été reclassé au poste « Réserves libres » à effet du 1er janvier 2016.

PASSIFS SUBORDONNES

Titres subordonnés remboursable

Abeille IARD & Santé a procédé le 09 décembre 2021 à l'émission de TSR (Titres subordonnés remboursables) pour 300 000 000,00 € dont l'échéance est en 2052, avec paiement annuel d'intérêts au taux fixe de 2,2 % jusqu'en 2032, puis paiement trimestriel d'intérêts variables au taux Euribor 3 mois +3,05 %.

Ces titres sont portés en totalité par MACIF SAM.

Le 27 décembre 2022, la Société a procédé à l'émission de TSR (Titres subordonnés remboursables) d'une valeur de 100 000 000 €, dont l'échéance est en 2027 avec paiement annuel d'intérêts au taux fixe de 4,85 %. Ces titres ont été intégralement souscrits par Abeille Assurances Holding. En parallèle de cette opération d'émission et de souscription de TSR, Abeille IARD & Santé a conclu, en qualité de prêteur, une convention de prêt à hauteur de 100 000 000 € avec Abeille Assurances Holding.

Le 20 décembre 2023, la Société a également procédé à l'émission de TSR (Titres subordonnés remboursables) d'une valeur de 110 000 000 €, dont l'échéance est en 2028 avec paiement annuel d'intérêts au taux fixe de 6,40 %. Ces titres ont été intégralement souscrits par Abeille Assurances Holding. En parallèle de cette opération d'émission et de souscription de TSR, Abeille IARD & Santé a conclu, en qualité de prêteur, une convention de prêt à hauteur de 110 000 000 € avec Abeille Assurances Holding.

PROVISIONS TECHNIQUES

Les provisions techniques figurant au passif du bilan sont déterminées brutes de réassurance. La part à la charge des réassureurs figure à l'actif du bilan.

Provisions pour primes non acquises

La provision pour primes non acquises est destinée à mettre en réserve la part des primes, hors garanties obligatoires construction, se rapportant à la période comprise entre la date d'inventaire et la date de la prochaine échéance de prime. Elle est calculée prorata temporis, contrat par contrat, brute de commissions et de frais.

Provisions pour sinistres

Ces provisions correspondent à la valeur estimative des dépenses en principal et en frais tant internes qu'externes, nécessaires au règlement de tous les sinistres survenus et non payés, y compris les capitaux constitutifs de rentes non encore mis à la charge de l'entreprise.

Les provisions pour sinistres comprennent :
- des provisions pour sinistres en suspens,
- des provisions pour sinistres inconnus ou déclarés tardivement (après la date d'inventaire),
- des prévisions de recours à encaisser,
- des provisions couvrant les risques construction :

Au titre des garanties obligatoires, il est constitué une provision destinée à couvrir le coût des sinistres non encore manifestés et qui se manifesteront d'ici à l'expiration de la période de garantie décennale. Cette provision respecte l'exigence de provisionnement minimum imposée par l'article A.143-13 du règlement ANC 2015-11.

Docusign Envelope ID: A485289E-91AD-4D66-A8A5-4E9EAD7D6E5A

- une provision de frais de gestion des sinistres, destinée à couvrir les frais futurs liés à l'ensemble des sinistres et recours provisionnés.

Provisions d'égalisation

Des provisions constituées conformément à l'article R.343-7 alinéa 6 du Code des assurances sont destinées à faire face aux charges exceptionnelles afférentes aux risques liés aux événements suivants :
- catastrophes naturelles,
- grêle,
- attentats et terrorisme,
- cyber.

Les mouvements portant sur la provision d'égalisation attentat ne sont pas pris en compte dans le calcul de la détermination du résultat fiscal.

Autres provisions techniques

- provisions mathématiques de rentes :
  - Les rentes d'incapacité issues des contrats couvrant les risques autres que les dommages corporels et allouées au titre des accidents survenus avant le 1er janvier 2013, sont calculées sur la base de la table de mortalité mentionnée à l'article 600-5 du règlement ANC n° 2015-11 et d'un taux d'actualisation plafonné à 60 % de la moyenne des TME des 24 derniers mois des emprunts de l'Etat français (sans pouvoir dépasser 3,5 %) majoré de 10 points de base. En application de cette disposition, le taux d'actualisation retenu en 2024 pour ce type de rentes est de 1,50 %.

    Pour les rentes allouées au titre des accidents survenus à compter du 1er janvier 2013 et dont le montant est revalorisé selon la loi n° 51-695 du 24 mai 1951 ou la loi n° 74-1118 du 27 décembre 1974, un taux d'inflation de 2 % est également pris en compte. Le taux d'actualisation ainsi retenu pour ce type de rentes est de -0,50 % au 31 décembre 2024.

  - Les rentes d'incapacité et d'invalidité issues des contrats couvrant des risques corporels sont calculées à partir des lois de maintien en incapacité et en invalidité indiqués aux articles 600-2, 600-3 et 600-4 du règlement ANC n° 2015-11 modifié et d'un taux d'actualisation plafonné à 75 % de la moyenne des TME des 24 derniers mois des emprunts de l'Etat français (sans pouvoir dépasser 4,5 %). Dans le cas où le taux moyen au cours des vingt-quatre derniers mois des emprunts de l'Etat français est négatif, l'entreprise d'assurance retient, en fonction de la situation considérée, un taux d'actualisation inférieur ou égal à zéro. En application de cette disposition, le taux d'actualisation retenu en 2024 pour ce type de rentes est de 1,50 %.
- La provision pour risques en cours, conformément à l'article R.343-7 du Code des assurances, déterminée par catégories d'assurance, est destinée à couvrir, pour chacun des contrats à prime payable d'avance, la charge des sinistres et des frais afférents au contrat pour la période s'écoulant entre la date d'inventaire et la prochaine échéance de prime, pour la part de cette charge qui n'est pas couverte par la provision pour primes non acquises.

- provision pour risque d'exigibilité :

  Cette provision est « destinée à faire face à une insuffisance de liquidité des placements en cas de modification du rythme de règlement des sinistres ».

  Selon l'article R.343-5 du Code des assurances, la provision pour risque d'exigibilité est constituée lorsque les placements mentionnés à l'article R.343-10, à l'exception des valeurs amortissables que l'entreprise d'assurance a la capacité et l'intention de détenir jusqu'à leur maturité, se trouvent en situation de moins-value latente nette globale (après constatation des provisions pour dépréciations durables).

  Une moins-value latente nette globale est constatée lorsque la valeur nette comptable de ces placements est supérieure à la valeur globale de ces mêmes placements évalués de la manière suivante :

  - Pour les valeurs mobilières cotées et les titres cotés mentionnés au a de l'article R.343-11 :

Docusign Envelope ID: A485289E-91AD-4D66-A8A5-4E9EAD7D6E5A

La valeur retenue est le cours moyen calculé sur les trente derniers jours précédant le jour de l'inventaire ou, à défaut, le dernier cours coté avant cette date ;

- Pour les actions de sociétés d'investissement à capital variable et les parts de fonds communs de placement mentionnés au c de l'article R. 343-1 :
  La valeur retenue est la moyenne des prix de rachat publiés au cours des trente derniers jours précédant le jour de l'inventaire ou, à défaut, le dernier prix de rachat publié avant cette date ;
- Pour les autres actifs :
  Leur valeur est évaluée selon les règles prévues à l'article R. 343-11.

Conformément à l'article R343-6 du Code des assurances, la charge liée à la dotation à la PRE est étalée sur une durée de 8 ans maximum en adéquation avec la duration des passifs.

Conformément à l'article R322-6 du Code des assurances, le report de charge de la PRE constitué en vertu de l'article R343-6 est déduit du bénéfice distribuable mentionné à l'article L.232-11 du Code de commerce. Il est également déduit du bénéfice défini au deuxième alinéa de l'article L.232-12 du même Code.

- provision pour risques croissants :

Cette provision est destinée à couvrir, pour les opérations d'assurance contre les risques de maladie et d'invalidité, la différence des valeurs actuelles des engagements respectivement pris par l'assureur et par les assurés.

Aucune provision pour risques croissants n'a été constatée pour l'exercice 2024.

PROVISIONS (AUTRES QUE TECHNIQUES)

Cette rubrique comprend :
- des provisions pour risques et charges divers,
- des provisions pour charges destinées à couvrir les engagements pris par la société vis-à-vis de son personnel :
  - Avantages à court terme :
    Ils sont payables dans les douze mois et sont comptabilisés immédiatement en charge.

  - Avantages long terme et avantages postérieurs à l'emploi :
    Suite à l'abrogation de la recommandation CNC 2003-R-01, la société Abeille IARD & Santé continue à appliquer la principale méthode retenue en pratique et à utiliser la méthode des unités de crédits projetées dans le calcul de ses engagements conformément au principe de permanence des méthodes.
    Concernant les avantages postérieurs à l'emploi, elle applique la méthode dite du « corridor » en étalant les écarts actuariels excédant 10 % du maximum entre la juste valeur des actifs de couverture et de l'obligation à l'ouverture sur la durée résiduelle d'activité.
    Concernant les autres avantages à long terme, comme requis par cette même recommandation, elle reconnaît les écarts actuariels immédiatement en résultat et comptabilise donc au bilan la valeur nette de l'engagement.

    Les hypothèses actuarielles utilisées sont détaillées dans l'annexe B13-D-1.

Docusign Envelope ID: A485289E-91AD-4D66-A8A5-4E9EAD7D6E5A

REASSURANCE

Les acceptations sont comptabilisées soit sur la base des comptes annuels transmis, soit à partir des données transmises par les cédantes.

Les cessions de primes, de commissions et de sinistres sont établies conformément aux différents traités de réassurance en cours.

Les titres déposés par les réassureurs en couverture des provisions techniques sont inscrits dans le tableau des engagements reçus et donnés.

DIFFERENCES DE CONVERSION

Les opérations en devises sont converties en euros d'après les cours de change du jour d'inventaire.

Conformément aux articles 241-5 et 241-6 du règlement ANC 2015-11, les différences de change sont constatées :
- au bilan s'il s'agit de différences de conversion sur des positions structurelles (principalement titres de participations stratégiques, dotation en devises aux succursales),
- en résultat de change s'il s'agit de différences de change sur des positions de change opérationnelles.

HORS BILAN

L'entreprise a recensé les engagements reçus et donnés selon les dispositions en vigueur.

COMPTE DE RESULTAT

OPERATIONS D'ASSURANCES NON-VIE

Primes :

Les primes correspondent aux émissions nettes d'annulations, à la variation des primes restant à émettre, ainsi qu'aux primes acceptées en réassurance.

Sinistres :

Les sinistres payés correspondent aux prestations et frais internes et externes payés au cours de l'exercice. Ils incluent également les versements périodiques de rentes.

Dans le cadre du dispositif « tiers payant de la carte sésame vitale » et des flux électroniques mis en place, le règlement et la comptabilisation des droits relatifs à certaines prestations en nature liées à la maladie, interviennent, conformément aux textes légaux et réglementaires, en particulier les articles L.161-33 et R.161-43 du Code de la sécurité sociale, sur une base déclarative, sans reconnaissance expresse par l'assuré/l'adhérent de la réalité de la prestation reçue.

PRODUITS DES PLACEMENTS

Le résultat de la gestion des placements est constitué d'une part des produits courants nets de charges sur valeurs mobilières, immobilières et autres placements, et d'autre part des résultats sur cessions d'actifs. Dans ce dernier cas, les plus-values sur valeurs mobilières sont déterminées par différence entre le prix de cession et leur valeur d'inventaire déterminée par la méthode FIFO.

Le résultat de la gestion des placements est ventilé entre :

Docusign Envelope ID: A485289E-91AD-4D66-A8A5-4E9EAD7D6E5A

- les produits générés par le placement des fonds provenant des provisions techniques et figurant dans le compte de résultat technique,
- et ceux issus des capitaux propres apparaissant dans le compte de résultat non technique.

Cette allocation des produits financiers est calculée sur la base du rapport « provisions techniques nettes de réassurance / (provisions techniques nettes de réassurance + fonds propres) ».

FRAIS GENERAUX ET COMMISSIONS

Les frais généraux et les commissions, d'abord comptabilisés en fonction de leur nature, sont ensuite ventilés en fonction de leur destination, selon l'approche suivante :

- affectation directe, sans application d'aucune clé forfaitaire, pour les charges directement affectables par destination,
- utilisation de clés de répartition basées sur des critères quantitatifs objectifs, appropriés et contrôlables, pour les charges ayant plusieurs destinations et pour celles qui ne sont pas directement affectables.

Les frais généraux et commissions sont ainsi ventilés selon les destinations suivantes :
- frais de règlement de sinistres,
- frais d'acquisition des contrats,
- frais d'administration des contrats,
- frais affectés à la gestion financière des contrats,
- autres charges techniques.

FRAIS D'ACQUISITION REPORTES

La comptabilisation des Frais d'Acquisition Reportés (FAR) a été réalisée conformément aux dispositions de l'article 151-1 du règlement ANC 2015-11. La probabilité des résiliations visées à l'article L.113-15-2 du Code des assurances est prise en compte pour la période d'imputation des frais d'acquisition.

PRODUITS ET CHARGES EXCEPTIONNELS

Les opérations qui par nature ont un caractère non récurrent et étranger à l'exploitation, notamment les charges résultant de cas de force majeure étrangère à l'exploitation, sont portées en produits et charges exceptionnels (annexe de l'art. 336-1 du règlement ANC 2015-11 du 26 novembre 2015).

CHARGE FISCALE

En application de la convention d'intégration fiscale entre Abeille Assurances Holding et les filiales membres du groupe intégré (dernière version du 22 octobre 2006, renouvelable par tacite reconduction), Abeille IARD & Santé verse à Abeille Assurances Holding une somme équivalente au montant de l'impôt qui aurait grevé son résultat et/ou sa plus-value nette à long terme de l'exercice si la société avait été imposable distinctement. Cette somme constitue la contribution de la société au paiement de l'impôt sur les sociétés du groupe fiscal.

L'impôt enregistré au compte de résultat comprend l'impôt payable au titre de l'exercice clos, la liquidation de l'impôt sur les sociétés et la taxe sur boni.

2 - DEROGATIONS AUX PRINCIPES GENERAUX DU PLAN COMPTABLE

Docusign Envelope ID: A485289E-91AD-4D66-A8A5-4E9EAD7D6E5A

Aucune dérogation n'a été faite aux principes généraux du plan comptable.

3 - CHANGEMENTS DE METHODE

Néant

4 - CHANGEMENTS DE REGLEMENTATION AYANT UN IMPACT SUR LE RESULTAT

Néant

Docusign Envelope ID: A485289E-91AD-4D66-A8A5-4E9EAD7D6E5A

B - NOTES SUR LES POSTES DU BILAN ET SUR LE HORS-BILAN

NOTE B-1 - EVOLUTION DES ACTIFS INCORPORELS ET DES PLACEMENTS

NOTE B-2 - VARIATIONS DES PROVISIONS ET AMORTISSEMENTS DES ACTIFS INCORPORELS ET DES PLACEMENTS

Note B-1 - Mouvements

(en milliers d'euros)	Montant brut 31-12-2023	Variation liée aux fusions	Augmentations	Diminutions	Montant brut 31-12-2024
Actifs incorporels	19 640	-	18	-	19 658
Terrains et constructions	262 414	-	6 020	44 450	223 985
Entreprises liées ou avec un lien de participation :					
- actions	610	-	-		610
- autres placements	510 000	-	-	-	510 000

Note B-1 - Corrections de valeurs et Note B-2

(en milliers d'euros)	Amortissement Fusion	Amortissement dans l'exercice	Dotation prov.dépréc. dans l'exerc.	Reprise prov.dépréc. dans l'exerc.	Montant brut 31-12-2024	Amortiss. et prov.dépréc. 31-12-2024	Montant net 31-12-2024	Montant net 31-12-2023
Actifs incorporels	-	38	-	-	19 658	19 613	45	65
Terrains et constructions	-	1 125			223 985	41 991	181 994	221 549
Entreprises liées ou avec un lien de participation :								
- actions	-	-	-	-	610	-	610	610
- autres placements	-	-	-	-	510 000	-	510 000	510 000
Autres placements	-	-	-	-	3 372 722	282	3 372 440	3 124 690
Dépôts espèces chez les cédantes	-	-	-	-	6 588	-	6 588	6 630

Docusign Envelope ID: A485289E-91AD-4D66-A8A5-4E9EAD7D6E5A

NOTE B-3 - ETATS DES PLACEMENTS

ETAT RECAPITULATIF DES PLACEMENTS (en milliers d'euros)	VALEUR BRUTE	VALEUR NETTE	VALEUR DE REALISATION
I - Placements et instruments financiers à terme (détail des postes 3 et 4 de l'actif et des instruments financiers à terme)			
1. Placements immobiliers et placements immobiliers en cours	223 985	181 994	211 527
IFT stratégies d'investissement ou de désinvestissement			
IFT stratégies de rendement			
2. Actions et autres titres à revenu variable autres que les parts d'OPCVM	2 654	2 654	14 741
IFT stratégies d'investissement ou de désinvestissement			
IFT stratégies de rendement			
3. Parts d'OPCVM (autres que celles visées en 4)	914 270	913 989	939 774
IFT stratégies d'investissement ou de désinvestissement			
IFT stratégies de rendement			
4. Parts d'OPCVM détenant exclusivement des titres à revenu fixe			
IFT stratégies d'investissement ou de désinvestissement			
IFT stratégies de rendement			
5. Obligations et autres titres à revenu fixe	2 383 353	2 382 294	2 192 568
IFT stratégies d'investissement ou de désinvestissement	0	0	0
IFT stratégies de rendement	0	0	0
6. Prêts hypothécaires	0	0	0
IFT stratégies d'investissement ou de désinvestissement			
IFT stratégies de rendement			
7. Autres prêts et effets assimilés	210 139	210 139	213 493
IFT stratégies d'investissement ou de désinvestissement			
IFT stratégies de rendement			
8. Dépôts auprès des entreprises cédantes	5 539	5 539	5 539
9. Dépôts (autres que ceux visés au 8) et cautionnements en espèces, et autres placements	357 027	361 148	315 842
10. Actifs représentatifs de contrats en unités de compte			
- placements immobiliers	0	0	0
- titres à revenu variable autres que des parts d'OPCVM	0	0	0
- OPCVM détenant exclusivement des titres à revenu fixe			
- autres OPCVM	0	0	0
- obligations et autres titres à revenu fixe	0	0	0
IFT stratégies d'investissement ou de désinvestissement			
IFT stratégies de rendement			
11. Autres instruments financiers à terme			
- stratégies d'investissement ou de désinvestissement			
- stratégies de rendement			
- autres opérations			
12. Total des lignes 1 à 11	4 096 967	4 057 756	3 893 484
a) Dont :			
- placements évalués selon l'article R. 343-9 et instruments financiers à terme rattachés	2 431 999	2 406 426	2 261 287
décote non encore amortie	0	68 294	0
prime de remboursement non encore reprise	0	-32 762	0
- placements évalués selon l'article R. 343-10 et instruments financiers à terme rattachés	1 664 968	1 651 330	1 632 197
- placements évalués selon l'article R. 343-13 et instruments financiers à terme rattachés	0	0	0
- placements évalués conformément à l'article 28 du décret n° 2004-342 du 21 avril 2004			
- autres instruments financiers à terme			
b) Dont :			
- valeurs affectables à la représentation des provisions techniques autres que celles visées ci-dessous	4 091 329	4 052 118	3 887 846
- valeurs garantissant les engagements envers les institutions de prévoyance ou couvrant les fonds de placement gérés			
- valeurs déposées chez les cédants (dont valeurs déposées chez les cédants dont l'entreprise s'est portée caution solidaire)	5 638	5 638	5 638
- valeurs affectées aux provisions techniques des opérations d'assurance légalement cantonnées dans une comptabilité auxiliaire d'affectation en France	0	0	0
- autres affectations ou sans affectation	0	0	0
- les valeurs affectées aux provisions techniques des opérations d'assurance légalement cantonnées dans une comptabilité auxiliaire d'affectation en France sont détaillées par nature (A, R, RA, RE, RX). Elles font par ailleurs l'objet d'un tableau récapitulatif séparé, ventilant les placements par nature			
c) Dont :			
- placements et instruments financiers à terme dans l'OCDE	4 068 634	4 029 703	3 866 748
- placements et instruments financiers à terme hors OCDE	28 333	28 053	26 736

II - Actifs affectables à la représentation des provisions techniques
(autres que les placements, les instruments financiers à terme et la part des réassureurs dans les provisions techniques)

III - Valeurs appartenant à des institutions de prévoyance

Dans l'état récapitulatif, les instruments financiers à terme liés à des placements sont rattachés aux placements concernés par la stratégie de la même façon que dans l'état détaillé. Lorsqu'une stratégie concerne plusieurs natures de placements, les instruments financiers à terme de la stratégie qui n'auront pas été rattachés aux placements de même nature, seront mentionnés à la rubrique 11 "autres instruments financiers à terme"

Docusign Envelope ID: A485289E-91AD-4D66-A8A5-4E9EAD7D6E5A

TABLEAU DE CONCORDANCE ENTRE LE BILAN ET L'ETAT DES PLACEMENTS (en milliers d'euros)

PLACEMENTS

- Actifs représentatifs des contrats autres que ceux en unités de compte (poste 3)	4 071 631
- Placements représentant les provisions techniques afférentes aux contrats en unités de compte (poste 4)	0
Sous-total bilan (classe 2)	4 071 631

ELEMENTS COMPLEMENTAIRES

Compris dans l'état des placements

- Amortissement des différences sur le prix de remboursement	8 405
- Différence sur le prix de remboursement à percevoir	-22 280
- Comptes de régularisation des Instruments Financiers à Terme Actif	0
- Comptes de régularisation des Instruments Financiers à Terme Passif	0
Total des placements en valeur nette	**4 057 756**

Docusign Envelope ID: A485289E-91AD-4D66-A8A5-4E9EAD7D6E5A

NOTE B-4 - CREANCES ET DETTES

Ventilation des créances et dettes selon la durée résiduelle

	31-12-2024		31-12-2023	
(en milliers d'euros)	Créances	Dettes	Créances	Dettes
Durée résiduelle jusqu'à un an (*)	938 892	259 497	908 175	286 404
Durée résiduelle de 1 à 5 ans	23 178	-	22 120	-
Durée résiduelle de plus de 5 ans	5 664	-	5 384	-
TOTAL	**967 734**	**259 497**	**935 679**	**286 404**

(*) En 2024, les ICNE (Intérêts courus non échus) sur TSR ont été reclassés des "autres dettes" vers le poste "Passifs subordonnés"

Assurance et Réassurance

	31-12-2024		31-12-2023	
	Soldes	Soldes	Soldes	Soldes
(en milliers d'euros)	Débiteurs	Créditeurs	Débiteurs	Créditeurs
Assurés	15 752	21 442	14 694	18 695
Intermédiaires d'assurance	773 449	63 831	730 907	63 764
Coassureurs	5 401	469	6 756	638
Réassureurs	47 156	11 957	61 649	26 341
Cédantes	360	-	112	451

N.B. : les soldes débiteurs sont bruts de provisions pour dépréciation ; les soldes créditeurs ne comprennent pas les primes acquises et non émises au titre des cessionnaires

Docusign Envelope ID: A485289E-91AD-4D66-A8A5-4E9EAD7D6E5A

NOTE B-5 - FILIALES ET PARTICIPATIONS

PARTICIPATIONS ET ENTREPRISES LIEES

(en milliers d'euros)

a) Montants des participations et parts d'entreprises liées détenues dans des entreprises d'assurance :

détenues dans des entreprises d'assurance :

NEANT

ENTITES DONT L'ENTREPRISE EST L'ASSOCIE INDEFINIMENT RESPONSABLE

NOM	SIEGE	FORME JURIDIQUE
SNC Agents 3A	13, rue du Moulin Bailly 92270 Bois-Colombes	Société en nom collectif

GROUPEMENTS DONT L'ENTREPRISE EST MEMBRE INDEFINIMENT RESPONSABLE

NOM	SIEGE	FORME JURIDIQUE
G.I.E. d'Abeille Assurances	80, avenue de l'Europe 92270 Bois-Colombes	Groupement d'intérêt économique
G.I.E. KAREO Services	2 Rue Pillet-Will 75009 PARIS	Groupement d'intérêt économique
Groupement de fait Dommages	13, rue du Moulin Bailly 92270 Bois-Colombes	Groupement de fait
Groupement de fait Vie	70, avenue de l'Europe 92270 Bois-Colombes	Groupement de fait

Docusign Envelope ID: A485289E-91AD-4D66-A8A5-4E9EAD7D6E5A

NOTE B-5 - FILIALES ET PARTICIPATIONS (suite)

TABLEAU DES FILIALES ET PARTICIPATIONS EXERCICE 2023

b) Tableau des filiales et participations (art.423-39 du règlement ANC 2015-11 du 26 novembre 2015)
(en milliers d'euros)

SOCIETES	Capital	Réserves et report à nouveau (avant affectation des résultats)	Quote-part du capital détenue (en %)	Valeur comptable des titres détenus		Prêts et avances consentis par la société et non encore remboursés	Montant des cautions et avals donnés par la société	Chiffre d'affaires hors taxes du dernier exercice écoulé	Résultats (bénéfice ou perte du dernier exercice clos)	Dividendes encaissés par la société au cours de l'exercice
				Brute	Nette					
A. Renseignements détaillés concernant les filiales et participations dont la valeur d'inventaire excède 1% du capital de la société										
1) FILIALES (+ 50%)										
- S.C.I.P. (1)	**2 157**	**3 148**	**66,03%**	**23 528**	**-**			**2 832**	**215**	**1 411**
2) PARTICIPATIONS (10 à 50%)										
- SAS 100 Courcelles	**300**	**30**	**40,00%**	**120**	**120**			**-**	**1 383**	**739**
- SCI Charles Hermite	**269 095**	**3 547**	**12,65%**	**35 440**	**35 440**			**16 630**	**7 315**	**-**
- SCI Montaigne	**180 000**	**(3 986)**	**33,33%**	**60 000**	**60 000**			**15692**	**10 631**	**3 563**
- Perpetual Capital	**270 000**	**13 204**	**5,95%**	**15 000**	**15 000**			**18 509**	**3 150**	**-**
3) PARTICIPATIONS (< à 10%)										
B. Renseignements globaux concernant les filiales et participations dont la valeur d'inventaire n'excède pas 1% du capital de la société										
1) FILIALES (+ 50%)										
2) PARTICIPATIONS (10 à 50%)				**610**	**610**	**-**				
- GIE ABEILLE ASSURANCES			50,00%	1	1					
- ASSERCAR			13,00%	286	286					
- D.A.R.V.A.			60,00%	323	323					
3) PARTICIPATIONS (< à 10%)				**10 507**	**10 506**	**-**				
- Schroders			2,86%	9 748	9 748					
- OGIF			0,00%	2	1					

(1) Société Concessionnaire des Immeubles de la Pépinière
NOTA : Ce tableau comprend les titres de sociétés immobilières constituant des titres de participation

Classification : Interne

Docusign Envelope ID: A485289E-91AD-4D66-A8A5-4E9EAD7D6E5A

NOTE B-6 - OPERATIONS AVEC LES ENTREPRISES LIEES OU AVEC LESQUELLES EXISTE UN LIEN DE PARTICIPATION

Note B-6 A - Actifs sur les entreprises du groupe

(en milliers d'euros)	31-12-2024 Entreprises liées	31-12-2024 Entreprises lien particip.	31-12-2024 Total	31-12-2023 Entreprises liées	31-12-2023 Entreprises lien particip.	31-12-2023 Total
Capital souscrit non appelé	-	-	-	-	-	-
Placements	**510 000**	**610**	**510 610**	**510 000**	**610**	**510 610**
. Actions, autres titres à revenu variable	0	610	610	0	610	610
. Obligations, TCN, autres titres à revenu fixe	300 000	-	300 000	300 000	-	300 000
. Prêts	210 000	-	210 000	210 000	-	210 000
. Dépôts auprès d'établissements de crédit	-	-	-	-	-	-
. Autres placements	-	-	-	-	-	-
. Créances espèces déposées chez les cédants	-	-	-	-	-	-
Part des réassureurs dans les provisions techniques	**-**	-	**-**	**-**	-	**-**
. Primes non acquises		-	-	-	-	-
. Sinistres		-	-	-	-	-
. Participation aux bénéfices et ristournes	-	-	-	-	-	-
. Egalisation	-	-	-	-	-	-
. Autres	-	-	-	-	-	-
Créances nées d'opérations d'assurance directe	-	-	-	-	-	-
. Dont preneurs d'assurances	-	-	-	-	-	-
. Dont intermédiaires d'assurances	-	-	-	-	-	-
. Dont autres tiers	-	-	-	-	-	-
Créances nées d'opérations de réassurance	**2**	-	**2**	**2**	-	**2**
Débiteurs divers	**14 280**	-	**14 280**	**17 277**	-	**17 277**
Capital appelé non versé	-	-	-	-	-	-
Comptes courants	-	-	-	-	-	-
Intérêts et loyers acquis non échus	-	-	-	-	-	-
Autres comptes de régularisation (actif)	-	-	-	-	-	-
TOTAL	**524 281**	**610**	**524 891**	**527 279**	**610**	**527 889**

N.B. : Les montants indiqués sont nets de provisions

Note B-6 B - Passifs et engagements envers les entreprises du groupe

(en milliers d'euros)	31-12-2024 Entreprises liées	31-12-2024 Entreprises lien particip.	31-12-2024 Total	31-12-2023 Entreprises liées	31-12-2023 Entreprises lien particip.	31-12-2023 Total
Passifs subordonnés (*)	**513 755**	-	**513 755**	**510 000**	-	**510 000**
Provisions techniques brutes	-	-	-	-	-	-
. Primes non acquises		-	-	-	-	-
. Sinistres	-	-	-	-	-	-
. Participation aux bénéfices et ristournes	-	-	-	-	-	-
. Egalisation	-	-	-	-	-	-
. Autres	-	-	-	-	-	-
Dettes pour espèces cessionnaires	-	-	-	-	-	-
Dettes nées d'opérations d'assurance directe	-	-	-	-	-	-
. Dont preneurs d'assurances	-	-	-	-	-	-
. Dont intermédiaires d'assurances	-	-	-	-	-	-
. Dont autres tiers	-	-	-	-	-	-
Dettes nées d'opérations de réassurance	-	-	-	**463**	-	**463**
Emprunts obligataires	-	-	-	-	-	-
Dettes envers des établissements de crédit	-	-	-	-	-	-
Autres dettes	-	**213**	**213**	-	124	**124**
Comptes de régularisation (passif)	-	-	-	-	-	-
TOTAL	**510 463**	**124**	**510 587**	**510 463**	**124**	**510 587**

(*) En 2024, les ICNE (Intérêts courus non échus) sur TSR ont été reclassés des "autres dettes" vers le poste "Passifs subordonnés"

Classification : Interne

Docusign Envelope ID: A485289E-91AD-4D66-A8A5-4E9EAD7D6E5A

NOTE B-8 - ACTIONNARIAT

ACTIONNAIRES	31-12-2024 NOMBRE D'ACTIONS d'une valeur nominale de 45,74 €
ACTIONS ORDINAIRES :	
- Abeille Assurances Holding	7 538 749
- SAS LOCAMAT	1
TOTAL	**7 538 750**

Docusign Envelope ID: A485289E-91AD-4D66-A8A5-4E9EAD7D6E5A

NOTE B-9 - VARIATIONS DES CAPITAUX PROPRES

(en milliers d'euros)	Solde au 31-12-2023	Affectation Résultat 2023	Mouvements s/cap.propres	Résultat 2024	Solde au 31-12-2024
Capital social	**317 753**	**-**	**27 070**	**-**	**344 822**
Primes liées au capital social	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**
Ecarts de réévaluation	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**
Réserves	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**
- Réserves indisponibles	-	-	-	-	-
- Réserves statutaires	-	-	-	-	-
- Réserves réglementées :					
. Plus-values nettes à long terme	-	-	-	-	-
. Réserve de capitalisation	-	-	-	-	-
- Autres réserves	-	-	-	-	-
Capital souscrit non appelé	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**
Report à nouveau	**-0**	**-92 930**	**92 930**	**-**	**-0**
Acomptes sur dividendes	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**
Résultat de l'exercice	**-92 930**	**92 930**	**-**	**-28 422**	**-28 422**
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES	**224 822**	**-**	**120 000**	**-28 422**	**316 400**

Dividendes distribués	**-**

Docusign Envelope ID: A485289E-91AD-4D66-A8A5-4E9EAD7D6E5A

NOTE B-10 - ACTIFS INCORPORELS

(en milliers d'euros)	31-12-2024			31-12-2023		
	Montant brut	Amortissements	Montant net	Montant brut	Amortissements	Montant net
FRAIS D'ETABLISSEMENT						
. FRAIS DE CONSTITUTION	-	-	-	-	-	-
. FRAIS DE PREMIER ETABLISSEMENT						
. Prospection	-	-	-	-	-	-
. Publicité	-	-	-	-	-	-
. FRAIS D'AUGMENTATION DE CAPITAL ET OP. DIVERSES	**70**	**70**	-	**70**	**70**	-
FRAIS DE RECHERCHES ET DE DEVELOPPEMENT	-	-	-	-	-	-
DROIT AU BAIL	-	-	-	-	-	-
FONDS COMMERCIAUX	**3 842**	**3 842**	-	**3 842**	**3 842**	-
AUTRES ACTIFS INCORPORELS	15 746	15 701	45	**15 728**	**15 663**	**65**
TOTAL	**19 658**	**19 613**	**45**	**19 640**	**19 575**	**65**

Docusign Envelope ID: A485289E-91AD-4D66-A8A5-4E9EAD7D6E5A

NOTE B-11 - PROVISIONS POUR RISQUES EN COURS

(en milliers d'euros)	Bilan 31-12-2024	Bilan 31-12-2023
Provisions pour risques en cours	68 600	102 700

NOTE B-12 - PROVISIONS POUR SINISTRES A PAYER

Note B-12 A - Prévisions de recours à encaisser

(en milliers d'euros)	Bilan 31-12-2024	Bilan 31-12-2023
Prévisions de recours à encaisser	459 822	466 088

Note B-12 B - BONI / MALI

(en milliers d'euros)	Bilan 31-12-2024	Bilan 31-12-2023
Affaires gérées en direct hors pools transports :		
Provisions pour sinistres ouverture *	2 517 878	2 317 848
Prestations payées dans l'exercice s/exercice antérieur *	661 866	602 643
Provisions pour sinistres clôture s/exercice antérieur *	1 800 041	1 622 834
BONI / (MALI)	**55 971**	**92 371**

* Montants nets de recours encaissés ou prévus, incluant les frais de gestion

Docusign Envelope ID: A485289E-91AD-4D66-A8A5-4E9EAD7D6E5A

NOTE B-12 - PROVISIONS POUR SINISTRES A PAYER (suite)

Note B-12 C - Evolution au cours des trois derniers exercices des primes acquises et de la charge de sinistres *

(Entreprises visées à l'article L 310 - 1 3°)

(en milliers d'euros)

Périmètre retenu : affaires gérées en direct hors pools transports

Année d'inventaire / Année de survenance	2020	2021	2022	2023	2024
2022					
Règlements	935 617	998 185	802 901		
Provisions	238 076	372 543	930 239		
Total des sinistres (S)	**1 173 693**	**1 370 727**	**1 733 140**		
Primes acquises (P)	1 653 262	1 757 340	1 825 581		
Ratio de sinistralité (S/P)	70,99%	78,00%	94,94%		
2023					
Règlements	963 625	1 076 456	1 186 442	779 899	
Provisions	198 972	249 030	527 993	895 044	
Total des sinistres (S)	**1 162 596**	**1 325 486**	**1 714 435**	**1 674 942**	
Primes acquises (P)	1 646 293	1 762 963	1 829 691	1 907 697	
Ratio de sinistralité (S/P)	70,62%	75,19%	93,70%	87,80%	
2024					
Règlements	989 760	1 114 476	1 299 584	1 160 601	817 774
Provisions	148 831	208 721	388 520	482 578	881 699
Total des sinistres (S)	**1 138 590**	**1 323 197**	**1 688 104**	**1 643 179**	**1 699 474**
Primes acquises (P)	1 655 987	1 754 410	1 828 282	1 910 635	2 011 061
Ratio de sinistralité (S/P)	68,76%	75,42%	92,33%	86,00%	84,51%

(*) Montants nets de recours encaissés ou prévus, incluant les frais de gestion

Classification : Interne

Docusign Envelope ID: A485289E-91AD-4D66-A8A5-4E9EAD7D6E5A

NOTE B-13 - AUTRES INFORMATIONS SUR LE BILAN

(en milliers d'euros)	ACTIF Bilan 31-12-2024	ACTIF Bilan 31-12-2023	PASSIF Bilan 31-12-2024	PASSIF Bilan 31-12-2023	
A) ACTIFS AVEC RESERVE DE PROPRIETE	**Néant**	**Néant**			
B) COMPTES DE REGULARISATION					
Intérêts acquis non échus	19 448	17 605			
Loyers acquis non échus	90	89			
Frais d'acquisition reportés	97 283	102 381			
Frais d'acquisition d'immeuble à répartir sur plusieurs exercices	-	-	-		Produits à répartir sur plusieurs exercices
Autres charges à répartir sur plusieurs exercices	-	-	22 280	21 814	Amortissement des différences sur prix de remboursement
Différences sur prix de remboursement à percevoir	8 405	6 646	-	-	Report des commissions reçues des réassureurs
Autres comptes de régularisation actif	38	4	-	-	Autres comptes de régularisation passif
TOTAL REGULARISATION ACTIF	**125 263**	**126 725**	**22 280**	**21 814**	**TOTAL REGULARISATION PASSIF**
Produits à recevoir (rattachés aux créances)	3 757	6 455	68 305	60 095	Charges à payer (rattachées aux dettes)
C) PRIMES REMBT EMPRUNTS NON AMORTIS	**Néant**	**Néant**			
D) PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES			24 928	24 062	Provisions pour engagements sociaux
					Provision pour fiscalité différée
			6 139	5 570	Autres provisions pour risques et charges
			31 067	**29 632**	**TOTAL**

Docusign Envelope ID: A485289E-91AD-4D66-A8A5-4E9EAD7D6E5A

Annexe B13-D1 IAS 19 Abeille IARD Santé : Avantages postérieurs à l'emploi

AVANTAGES DU PERSONNEL

Avantages à court terme :
Ils sont payables dans les douze mois et sont comptabilisés immédiatement en charge.

Avantages à long terme :
Suite à l'abrogation de la recommandation CNC n°2003-R-01, la société Abeille IARD & Santé continue à appliquer la principale méthode retenue en pratique et à utiliser la méthode des unités de crédits projetés dans le calcul de ses engagements conformément au principe de permanence des méthodes.
Concernant les avantages postérieurs à l'emploi, elle applique la méthode dite du « corridor » en étalant les écarts actuariels excédant 10 % du maximum entre la juste valeur des actifs de couverture et de l'obligation à l'ouverture sur la durée résiduelle d'activité.
Concernant les autres avantages à long terme, comme requis par cette même recommandation, elle reconnaît les écarts actuariels immédiatement en résultats et comptabilise donc au bilan la valeur nette de l'engagement.

AVANTAGES POSTERIEURS A L'EMPLOI (en milliers d'euros)

1- Régime à cotisations définies
La société verse des cotisations à un régime de retraite par capitalisation gérée par la société d'assurance Cardif.
Cette cotisation s'élève à 2,50% de la masse salariale.
Le montant des cotisations constatées en charge s'est élevé à 1 649K€.

2- Régime à prestations définies
Il est constitué :
- de la couverture médicale :
  Suite à la renégociation avec les instances du personnel, le groupe Abeille Assurances ne finance plus la moitié de la cotisation des retraités à la mutuelle du groupe.
  En revanche, une provision a été constituée correspondant à une estimation des déficits de la mutuelle sur le collège des retraités, à la charge de l'employeur et intégrant notamment la partie financée par l'entreprise par l'intermédiaire des cotisations qu'elle verse pour les actifs,
- des indemnités de fin de carrière (en application des conventions collectives Assurances),
- du PSAD : régime de retraite surcomplémentaire envers d'anciens cadres dirigeants, fermé en 1978. Ce régime est géré par le BCAC.
- du régime de retraite sur-complémentaire, fermé au 1er janvier 1996, géré par Cardif.
  La surcouverture résiduelle est portée par Abeille Assurances Holding, signataire du contrat avec Cardif pour l'ensemble du Groupe.

En K€

Nom du régime	Mutuelle	IFC/IDR	PSAD	Total
Variation de la dette actuarielle				
- Valeur de la dette actuarielle à l'ouverture	**5 361**	**11 223**		**16 584**
- Coût des services rendus dans la période	316	624		939
- Intérêt sur la dette	194	387		581
- Cotisations employés				
- Modification du régime				
- Acquisitions/Cessions de filiales				
- Réductions de régimes				
- Cessations de régimes				
- Evénements exceptionnels				
- (Gains)/pertes actuariels	624	212		836
- Prestations	-23	-526		-548
- Ecart de conversion				
- Transfert des provisions de personnel		-84		-84
- Valeur de la dette actuarielle à la clôture (A)	**6 471**	**11 837**		**18 308**
Dont régimes entièrement non financés	6 471	11 837		18 308
Dont régimes financés en tout ou partie				
Variation des actifs de couverture				
- Juste valeur des actifs de couverture à l'ouverture	Néant	Néant	Néant	Néant
- Prestations versées				
- Rendements des actifs				
- Ecart actuariel				
- Juste valeur des actifs de couverture à la clôture (B)	Néant	Néant	Néant	Néant
Couverture financière (A-B)	**6 471**	**11 837**		**18 308**
- Ecarts actuariels restant à amortir (gains/pertes)	1 651	1 276		2 927
- Coût des services passés restant à amortir				
- Dette initiale restant à amortir				
- Actif non comptabilisé				
Montant comptabilisé au bilan	**8 122**	**13 113**		**21 235**
Juste valeur des droits à remboursement				
- Juste valeur des droits à remboursement à l'ouverture				
- Juste valeur des droits à remboursement à la clôture				
- Précisions sur les droits à remboursement				
Charge de l'exercice				
- Coût des services rendus de la période	316	624		939
- Coût financier (effet de la désactualisation)	194	387		581
- Prestations	-23	-526		-548
- Rendement attendu des actifs de régime				
- Amortissement des profits ou pertes actuariels	-108	-23		-131
- Amortissement du coût des services passés				
- Amortissement de la dette initiale non constatée				
- Profit ou perte résultant de la réduction ou de la liquidation				
- Plafonnements d'actifs				
- Evénements exceptionnels				
- Modification de régime (âge de retraite)				
Coût total de la période	**379**	**462**		**841**
Justification de la différence entre la valeur de bilan à l'ouverture et à la clôture (recommandation CNC 2003 - R01) :				
Valeur de bilan à l'ouverture	**7 743**	**12 735**		**20 478**
Prestations				
Transfert de personnel		-84		-84
Charges de l'exercice	379	462		841
Valeur de bilan à la clôture	**8 122**	**13 113**		**21 235**
Hypothèses actuarielles :				
- Taux d'actualisation retenus régime	3,6%	3,2%	2,6%	
- Taux de rendement attendus des actifs régime				
- Table de mortalité des actifs	TGF 05 et TGF 05	INSEE F 2016-2018		
- Table de mortalité des retraités	TGF 05 et TGF 05		TGH-TGF 2005	
- Taux attendus d'augmentation de salaires		*		
- Taux d'évolution des coûts médicaux	4,5%			
- Taux d'augmentation des rentes retenu			1,75%	
- Age de départ en retraite	NC: 64 / C et MD: 65			
- Taux de sortie	*	*		

* en fonction de la tranche d'âge et de la catégorie professionnelle

Docusign Envelope ID: A485289E-91AD-4D66-A8A5-4E9EAD7D6E5A

Note B13-D2 IAS19 : Engagements long terme

Médaille du travail

(en milliers d'euros)	31-12-2024	31-12-2023	Variation
Médaille du travail	1 025	1 026	-1
Jours anniversaires	2 668	2 558	110
TOTAL	**3 692**	**3 584**	**109**

Docusign Envelope ID: A485289E-91AD-4D66-A8A5-4E9EAD7D6E5A

NOTE C-1 - PRODUITS ET CHARGES DES PLACEMENTS

NOTE C-1.A - Revenus des placements et frais financiers

(en milliers d'euros)	2024 Entreprises liées	2024 Autres	2024 Total	2023 Entreprises liées	2023 Autres	2023 Total
Revenus des placements						
Revenus des participations	0	318	318	0	3	3
Revenus des placements immobiliers	2 150	8 070	10 220	7 442	7 971	15 413
Revenus des autres placements	10 210	53 855	64 065	2 236	93 821	96 057
Autres revenus financiers	-	-	-	-	-	-
Total des revenus des placements	**12 361**	**62 243**	**74 603**	**9 678**	**101 795**	**111 473**
Frais financiers	**1 047**	**22 194**	**23 241**	**(82)**	**45 842**	**45 760**
Pour mémoire :						
Autres produits (1)			27 273			25 289
Autres charges (1)			12 512			12 631

(1) y compris profits et pertes provenant de la réalisation de placements

NOTE C-1.B - Allocation réglementaire du résultat financier

(en milliers d'euros)	2024	2023
Compte technique non-vie	60 900	73 511
Compte non technique	5 224	4 859
TOTAL	**66 123**	**78 370**

Docusign Envelope ID: A485289E-91AD-4D66-A8A5-4E9EAD7D6E5A

Assurance & Protection
Épargne & Retraite

abeille ASSURANCES

NOTE C-2 - RESULTAT TECHNIQUE PAR CATEGORIES (en milliers d'euros)	DOMMAGES CORPORELS		AUTOMOBILE			DOMMAGES AUX BIENS				CATAS-TROPHES NATURELLES	R.C. GENERALE
	Contrats individuels	Contrats collectifs	Garanties R.C.	Garanties Dommages	Total	Particuliers	Profes-sionnels	Agricoles	Total		
1. Primes acquises	221 911	44 686	190 506	585 656	776 162	277 563	207 499	177 558	662 621	55 359	122 921
1a. Primes	223 932	44 447	195 234	598 336	793 570	288 357	206 092	175 374	669 823	57 375	123 445
1b. Variation des primes non acquises	2 020	-239	4 728	12 680	17 408	10 794	-1 407	-2 184	7 202	2 016	524
2. Charges des prestations	169 825	39 738	291 489	394 579	686 068	172 231	130 935	124 126	427 293	44 072	69 429
2a. Prestations et frais payés	164 895	36 743	222 756	392 215	614 970	199 722	126 982	114 807	441 511	43 841	48 661
2b. Charges des provisions pour prestations et diverses	4 930	2 994	68 734	2 364	71 097	-27 490	3 953	9 319	-14 219	231	20 768
A. SOLDE DE SOUSCRIPTION	**52 087**	**4 948**	**-100 983**	**191 077**	**90 094**	**105 332**	**76 565**	**53 432**	**235 328**	**11 287**	**53 492**
5. Frais d'acquisition	30 750	6 284	26 593	81 905	108 498	49 570	38 626	24 976	113 172	7 386	21 028
6. Autres charges de gestion	10 755	3 283	14 333	34 023	48 356	20 461	16 670	10 958	48 089	3 100	8 611
B. CHARGES D'ACQUISITION ET DE GESTION	**41 505**	**9 567**	**40 926**	**115 928**	**156 854**	**70 031**	**55 297**	**35 934**	**161 261**	**10 486**	**29 639**
7. Produits des placements alloués	2 314	217	15 966	6 644	22 610	6 178	4 842	2 468	13 488	2 407	4 060
8. Participation aux résultats											
C. SOLDE FINANCIER	**2 314**	**217**	**15 966**	**6 644**	**22 610**	**6 178**	**4 842**	**2 468**	**13 488**	**2 407**	**4 060**
9. Part des réassureurs dans les primes acquises	333	3	7 633	4 745	12 378	23 517	24 797	10 587	58 901	32 052	6 584
10. Part des réassureurs dans les prestations payées	118	-	7 532	6 236	13 768	4 034	3 896	3 992	11 922	19 311	477
11. Part des réassureurs dans les charges des provisions pour prestations	-	-	-7 119	-4 800	-11 919	-5 465	-397	-2 169	-8 031	19 320	3 576
12. Part des réassureurs dans les participations aux résultats											
13. Commissions reçues des réassureurs	14	-	-	-4	-4	4 257	3 311	1 207	8 776	848	569
D. SOLDE DE REASSURANCE	**-201**	**-3**	**-7 219**	**-3 312**	**-10 532**	**-20 691**	**-17 986**	**-7 556**	**-46 233**	**7 427**	**-1 962**
RESULTAT TECHNIQUE	**12 695**	**-4 405**	**-133 163**	**78 481**	**-54 682**	**20 788**	**8 124**	**12 410**	**41 321**	**10 635**	**25 950**
Provisions techniques brutes de réassurance :											
14. Provisions pour primes non acquises (clôture)	80 771	-137	82 108	264 919	347 027	129 341	74 672	22 925	226 939	26 543	29 468
15. Provisions pour primes non acquises (ouverture)	78 751	102	77 381	252 238	329 619	118 547	76 080	25 109	219 736	24 527	28 944
16. Provisions pour sinistres à payer (clôture)	68 157	13 711	913 263	173 520	1 086 783	249 112	245 385	137 127	631 624	219 028	265 032
17. Provisions pour sinistres à payer (ouverture)	62 937	10 604	847 592	171 157	1 018 749	261 400	235 313	117 108	613 822	224 696	244 209
18. Autres provisions techniques (clôture)	3 621	1 790	153 292	-	153 292	20 860	19 854	7 800	48 514	17 300	1 222
19. Autres provisions techniques (ouverture)	3 911	1 902	150 229	-	150 229	36 063	25 973	18 500	80 535	11 400	1 277

Classification : Interne

Docusign Envelope ID: A485289E-91AD-4D66-A8A5-4E9EAD7D6E5A

NOTE C-2 - RESULTAT TECHNIQUE PAR CATEGORIES (en milliers d'euros)	PROTECTION JURIDIQUE	ASSISTANCE	PERTES PECUNIAIRES	TRANSPORT	CONSTRUCTION		CREDIT	CAUTION	ACCEP-TATIONS	TOTAL GENERAL
					Dommages ouvrages	Responsabilité Civile				
1. Primes acquises	16 062	644	47	13 470	27 133	68 596	-	1 049	11 712	2 022 397
1a. Primes	16 381	644	47	13 582	28 251	66 765	-	1 023	11 712	2 051 067
1b. Variation des primes non acquises	319	-	1	112	1 118	-1 831	-	-26	-	28 670
2. Charges des prestations	8 579	304	8	3 648	76 957	75 093	-	17 600	3 816	1 622 432
2a. Prestations et frais payés	8 415	304	5	4 570	41 230	60 264	-	12 418	11 029	1 488 861
2b. Charges des provisions pour prestations et diverses	163	-	3	-922	35 727	14 829	-	5 182	-7 213	133 570
A. SOLDE DE SOUSCRIPTION	**7 483**	**340**	**39**	**9 822**	**-49 824**	**-6 497**	**-**	**-16 551**	**7 896**	**399 965**
5. Frais d'acquisition	4 527	-	10	1 885	5 584	9 242	-	182	-	308 552
6. Autres charges de gestion	1 561	-6	1	700	2 557	5 243	-	315	1 314	133 881
B. CHARGES D'ACQUISITION ET DE GESTION	**6 088**	**-6**	**11**	**2 585**	**8 141**	**14 485**	**-**	**497**	**1 314**	**442 433**
7. Produits des placements alloués	283	-	-	31	4 660	10 750	-	79	-	60 900
8. Participation aux résultats										
C. SOLDE FINANCIER	**283**	**-**	**-**	**31**	**4 660**	**10 750**	**-**	**79**	**-**	**60 900**
9. Part des réassureurs dans les primes acquises	-	40	-	-	1 308	5 426	-	1 052	1 082	119 218
10. Part des réassureurs dans les prestations payées	-	11	-	13	15	324	-	8 868	6 261	61 089
11. Part des réassureurs dans les charges des provisions pour prestations	-	-	-	-37	210	1 855	-	501	-6 801	-1 326
12. Part des réassureurs dans les participations aux résultats										
13. Commissions reçues des réassureurs	-	-	-	1	-	621	-	110	-2	10 934
D. SOLDE DE REASSURANCE	**-**	**-29**	**-**	**-22**	**-1 082**	**-2 626**	**-**	**8 427**	**-1 624**	**-48 521**
RESULTAT TECHNIQUE	**1 679**	**316**	**28**	**7 246**	**-54 388**	**-12 857**	**-**	**-8 542**	**4 959**	**-30 090**
Provisions techniques brutes de réassurance :										
14. Provisions pour primes non acquises (clôture)	2 136	-	4	3 640	29 610	-852	-	-19	10	745 185
15. Provisions pour primes non acquises (ouverture)	1 816	-	4	3 528	28 492	979	-	7	10	716 515
16. Provisions pour sinistres à payer (clôture)	16 361	-	13	5 325	289 454	714 790	-	15 661	9 769	3 335 707
17. Provisions pour sinistres à payer (ouverture)	16 198	-	10	6 247	253 727	699 961	-	10 479	17 013	3 178 651
18. Autres provisions techniques (clôture)	-	-	-	-	-	-	-	-	2 541	228 280
19. Autres provisions techniques (ouverture)	-	-	-	-	-	-	-	-	2 510	251 765

Docusign Envelope ID: A485289E-91AD-4D66-A8A5-4E9EAD7D6E5A

NOTE C-3 - AUTRES ELEMENTS D'EXPLOITATION

(en milliers d'euros)	2024	2023
A) CHARGES DE PERSONNEL		
Salaires	67 384	66 799
Pensions de retraite	-	-
Charges sociales	32 704	31 498
Autres	2 048	1 773
Total	**102 135**	**100 070**
B) COMMISSIONS D'ASSURANCE DIRECTE	**326 247**	**307 527**
C) PRIMES BRUTES EMISES EN ASSURANCE DIRECTE		
France	2 039 355	1 967 852
U.E. (hors France)	-	-
Hors U.E.	-	-
Total	**2 039 355**	**1 967 852**
D) ENTREES DE PORTEFEUILLE		
Primes	-	-
Sinistres	-	-
E) SORTIES DE PORTEFEUILLE		
Primes	Néant	Néant
Sinistres	Néant	Néant

Classification : Interne

Docusign Envelope ID: A485289E-91AD-4D66-A8A5-4E9EAD7D6E5A

NOTE C-4 - INCIDENCE DES EVALUATIONS FISCALES DEROGATOIRES

(en milliers d'euros)		2024	2023
Résultat de l'exercice (A)		**-28 422**	**-92 930**
Provision pour impôt constituée au titre de l'exercice (B)			
France		4 500	-
Etranger		-	-
	A + B	**-23 922**	**-92 930**
Variation des amortissements dérogatoires (C)		**-**	**-**
Reprise de la provision pour investissement (D)		**-**	**-**
A + B + C + D		**-23 922**	**-92 930**

NOTE C-5 - CHARGE FISCALE

(en milliers d'euros)	2024	2023
Provision pour impôt constituée au titre de l'exercice	**4 500**	**-**
Excédent de provision constituée à la clôture de l'exercice précédent / Créance d'impôt C.I.R.	**-6 572**	**-5 145**
Impôts des succursales étrangères	**-**	**-**
Variation des provisions pour fiscalité différée :		
Fiscalité passive :		
. Plus-values de fusion	-	-
. Plus-values sur O.P.E.	-	-
. Coupons	-	-
Fiscalité active :		
. Provision pour restructuration	-	-
. Provision garantie de passif	-	-
. Provision contribution exceptionnelle retraite	-	-
Provisions suite à redressement fiscal	**-526**	**-2 003**
Taxe sur les excédents de provisions pour sinistres	**-872**	**819**
CHARGE FISCALE COMPTABILISEE	**-3 470**	**-6 329**

NOTE C-6 - VENTILATION DE L'IMPÔT SUR LES BENEFICES

(en milliers d'euros)	2024	2023
Impôt sur les bénéfices afférent aux opérations ordinaires	**3 784**	**-**
Impôt sur les bénéfices afférent aux opérations exceptionnelles	**-142**	**-**
Impôt dû	**3 641**	**-**
PROVISION POUR IMPOT CONSTITUEE AU COURS DE L'EXERCICE	**4 500**	**-**

Classification : Interne

Docusign Envelope ID: A485289E-91AD-4D66-A8A5-4E9EAD7D6E5A

NOTE C-7 - VENTILATION DES OPERATIONS EXCEPTIONNELLES ET NON TECHNIQUES

(en milliers d'euros)	2024	2023
Produits exceptionnels		
Reprise de la provision pour investissement	-	-
Reprise sur autres provisions réglementées	-	-
Autres produits exceptionnels	-	-
Utilisation ou reprise de provisions pour charges exceptionnelles	19	22
Utilisation ou reprise de provisions pour dépréciation exceptionnelles	-	-
Total	**19**	**22**
Charges exceptionnelles		
Dotation de l'exercice à la provision pour investissement	-	-
Dotation de l'exercice aux autres provisions réglementées	-	-
Autres charges exceptionnelles	558	-
Dotation de l'exercice aux provisions pour charges exceptionnelles	20	19
Dotation de l'exercice aux provisions pour dépréciation exceptionnelles	-	-
Total	**578**	**19**
Produits non techniques		
Honoraires et commissions	-	-
Récupérations	-	-
Autres produits	1 965	6 006
Total	**1 965**	**6 006**
Charges non techniques		
Commissions	-	-
Autres charges	1 933	1 254
Total	**1 933**	**1 254**

Docusign Envelope ID: A485289E-91AD-4D66-A8A5-4E9EAD7D6E5A

NOTE C-8 - ETAT COMPARATIF DES FRAIS GENERAUX ET DES COMMISSIONS BRUTES

(en milliers d'euros)		2024	2023
Charges par nature			
Frais généraux			
. Charges externes		149 311	137 530
. Frais de personnel		102 135	100 070
. Impôts et taxes		23 620	17 283
. Dotations aux amortissements et provisions		1 762	-10 400
. Autres charges de gestion courante		-3	-107
	sous-total :	276 826	244 376
Commissions brutes		333 259	308 653
TOTAL PAR NATURE		**610 085**	**553 029**
Charges par destination			
Frais de règlement des sinistres		149 741	138 380
Frais d'acquisition des contrats		308 552	300 030
Frais d'administration des contrats		120 011	112 671
Frais affectés à la gestion financière		1 343	1 948
Autres charges techniques		30 437	-
TOTAL PAR DESTINATION		**610 085**	**553 029**

Docusign Envelope ID: A485289E-91AD-4D66-A8A5-4E9EAD7D6E5A

D - AUTRES INFORMATIONS

NOTE D-1 - CONSOLIDATION

SOCIETE MERE

Les comptes annuels d'Abeille IARD & Santé sont consolidés :

Au niveau groupe : par intégration globale dans les comptes combinés d'Aéma,
dont le siège social est situé au 17 place Etienne Pernet 75015 Paris

NOTE D-2 - INFORMATIONS SUR LE PERSONNEL

	2024		2023	
	Personnel commercial	Autre personnel	Personnel commercial	Autre personnel
Effectif moyen du personnel				
Direction	-	22	-	23
Cadres	152	620	148	588
Non cadres	-	516	-	536
Total du personnel	**152**	**1 158**	**148**	**1 147**

NOTE D-3 - INFORMATIONS SUR LES HONORAIRES VERSES AUX COMMISSAIRES AUX COMPTES

Conformément aux dispositions de l'art. 833-14/4 du PCG, l'information relative aux honoraires des commissaires aux comptes n'est pas fournie dans la présente annexe, mais dans celle des comptes d'AEMA Groupe.

ABEILLE IARD & SANTE

Société Anonyme d'Assurances Incendie, Accidents et Risques Divers
Entreprise régie par le Code des assurances
Capital social de 344.822.425 euros
Siège social : 13, rue du Moulin Bailly, 92270 Bois-Colombes
306 522 665 RCS Nanterre

COMPTES SOCIAUX DE L'EXERCICE 2024

(Exercice clos le 31 décembre 2024)

Pour copie certifiée conforme

Le 03/07/2025



Christian de BOISSIEU
Directeur Général

COMPTES SOCIAUX 2024

Bilan

Compte de résultat technique

Compte de résultat non technique

Engagements hors bilan

Informations sur la variation des capitaux propres

Résultats des cinq derniers exercices

Annexes aux comptes :

A- Informations sur le choix des méthodes utilisées
- A-1- Principes et modes d'évaluation retenus
  . Bilan
  . Hors bilan
  . Compte de résultat
- A-2- Dérogations aux principes généraux du plan comptable
- A-3- Changements de méthode
- A-4- Changements de réglementation ayant un impact sur le résultat

B- Notes complémentaires sur les postes du bilan
- B-1- Evolution des actifs incorporels et des placements
- B-2- Variations des provisions et amortissements des actifs incorporels et des placements
- B-3- Etat des placements
- B-4- Créances et dettes
- B-5- Filiales et participations
- B-6- Opérations avec les entreprises liées ou avec lesquelles existe un lien de participation
- B-7- Passifs subordonnés *
- B-8- Actionnariat
- B-9- Variations des capitaux propres
- B-10- Variations des actifs incorporels
- B-11- Provisions pour risques en cours
- B-12- Provisions pour sinistres à payer
- B-13- Autres informations sur le bilan
  - B-13.A Actifs avec réserve de propriété
  - B-13.B Détail des comptes de régularisation
  - B-13.C Primes de remboursements emprunts non amortis
  - B-13.D Détail des provisions pour risques et charges
    - B13.D.1 IAS 19 Avantages postérieurs à l'emploi
    - B13.D.2 IAS 19 Engagements long terme
  - B-13.E Avoirs et engagements par devise *

C- Notes sur le compte de résultat
- C-1- Produits et charges des placements
  - C-1.A Revenus des placements et frais financiers
  - C-1.B Allocation réglementaire du résultat financier
- C-2- Résultat technique par catégories
- C-3- Autres éléments d'exploitation :
  . charges de personnel,
  . commissions d'assurance directe,
  . primes brutes émises en assurance directe,
  . entrées et sorties de portefeuille

C-4- Incidence des évaluations fiscales dérogatoires
C-5- Charge fiscale
C-6- Ventilation de l'impôt sur les bénéfices
C-7- Ventilation des opérations exceptionnelles et non techniques
C-8- Etat comparatif des frais généraux et des commissions brutes

D- Autres informations

D-1- Consolidation
D-2- Informations sur le personnel
D-3- Informations sur les honoraires versés aux commissaires aux comptes

* Information non renseignée (sans objet ou non significatif)

ACTIF (en milliers d'euros)		31-12-2024 Montant net	31-12-2023 Montant net
CAPITAL SOUSCRIT NON APPELE		-	-
ACTIFS INCORPORELS		**45**	**65**
PLACEMENTS :			
Terrains et constructions		181 994	221 549
Placements dans des entreprises liées et dans des entreprises avec lesquelles existe un lien de participation		510 610	510 610
Autres placements		3 372 440	3 124 690
Créances pour espèces déposées auprès des entreprises cédantes		6 588	6 630
TOTAL DES PLACEMENTS		**4 071 631**	**3 863 479**
PART DES CESSIONNAIRES ET RETROCESSIONNAIRES DANS LES PROVISIONS TECHNIQUES :			
Provisions pour primes non acquises		13 107	12 030
Provisions pour sinistres à payer		265 915	266 867
Provisions pour participation aux bénéfices et ristournes		-	-
Provisions d'égalisation		-	-
Autres provisions techniques		-	-
TOTAL DE LA PART DES CESSIONNAIRES DANS LES PROVISIONS TECHNIQUES		**279 022**	**278 897**
CREANCES :			
Créances nées d'opérations d'assurance directe :			
. Primes restant à émettre		55 490	57 010
. Autres créances nées d'opérations d'assurance directe		793 402	751 125
	sous-total :	848 892	808 135
Créances nées d'opérations de réassurance		47 516	61 761
Autres créances :			
. Personnel		258	231
. Etat, organismes sociaux et collectivités publiques		1 275	1 239
. Débiteurs divers		68 073	62 388
	sous-total :	69 606	63 858
Capital appelé non versé			
TOTAL DES CREANCES		**966 013**	**933 754**
AUTRES ACTIFS :			
Actifs corporels d'exploitation		3 056	2 317
Comptes courants et caisse		9 175	15 890
Actions propres		-	-
TOTAL DES AUTRES ACTIFS		**12 230**	**18 207**
COMPTES DE REGULARISATION - ACTIF :			
Intérêts et loyers acquis non échus		19 538	17 694
Frais d'acquisition reportés		97 283	102 381
Autres comptes de régularisation		8 442	6 650
TOTAL DES COMPTES DE REGULARISATION		**125 263**	**126 725**
TOTAL DE L'ACTIF		**5 454 206**	**5 221 127**

PASSIF (en milliers d'euros)	31-12-2024 avant affectation	31-12-2024 après affectation	31-12-2023 avant affectation
CAPITAUX PROPRES :			
Capital social	344 822	344 822	317 753
Primes liées au capital social	-	-	-
Réserves de réévaluation	-	-	-
Réserve de capitalisation	-	-	-
Réserve des PVLT	-	-	-
Réserves libres	-	-	-
Report à nouveau	-0	-28 423	-
Résultat de l'exercice	-28 422	-	-92 930
Acomptes sur dividendes			
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES	**316 400**	**316 400**	**224 822**
PASSIFS SUBORDONNES (*)	**513 755**	**513 755**	**510 000**
PROVISIONS TECHNIQUES BRUTES :			
Provisions pour primes non acquises	745 185	745 185	716 515
Provisions pour sinistres à payer	3 335 707	3 335 707	3 178 211
Provisions pour participation aux bénéfices et ristournes	-	-	-
Provisions pour égalisation	45 041	45 041	37 410
Autres provisions techniques	183 238	183 238	214 354
TOTAL DES PROVISIONS TECHNIQUES	**4 309 172**	**4 309 172**	**4 146 491**
PROVISIONS (AUTRES QUE TECHNIQUES)	**31 067**	**31 067**	**29 632**
DETTES POUR DEPOTS EN ESPECES RECUS DES CESSIONNAIRES	**2 036**	**2 036**	1 965
AUTRES DETTES :			
Dettes nées d'opérations d'assurance directe	85 741	85 741	83 097
Dettes nées d'opérations de réassurance	12 098	12 098	26 933
Emprunts obligataires (dont obligations convertibles)	-	-	-
Dettes envers des établissements de crédit	-	-	-
Autres dettes :			
. Titres de créance négociables émis par l'entreprise	-	-	-
. Autres emprunts, dépôts et cautionnements reçus	2 002	2 002	25 013
. Personnel	22 964	22 964	22 105
. Etat, organismes sociaux et collectivités publiques	65 356	65 356	60 636
. Actionnaires	-	-	-
. Créanciers divers (*)	63 269	63 269	57 303
. Comptes bancaires créditeurs	8 066	8 066	11 316
sous-total :	161 657	161 657	176 373
TOTAL DES AUTRES DETTES	**259 497**	**259 497**	**286 404**
COMPTES DE REGULARISATION - PASSIF	**22 280**	**22 280**	**21 814**
TOTAL DU PASSIF	**5 454 206**	**5 454 206**	**5 221 127**

(*) En 2024, les ICNE (Intérêts courus non échus) sur TSR ont été reclassés des "autres dettes" vers le poste "Passifs subordonnés"

COMPTE DE RESULTAT TECHNIQUE NON-VIE (en milliers d'euros)	2024			2023
	Opérations brutes	Cessions et rétrocessions	Opérations nettes	Opérations nettes
PRIMES ACQUISES :				
. Primes	2 051 067	120 295	1 930 771	1 404 133
. Variation des primes non acquises	-28 670	-1 077	-27 593	-44 948
PRIMES ACQUISES	**2 022 397**	**119 218**	**1 903 179**	**1 359 185**
PRODUITS DES PLACEMENTS ALLOUES DU COMPTE NON TECHNIQUE	**60 900**	-	**60 900**	**73 511**
AUTRES PRODUITS TECHNIQUES	**16 567**	-	**16 567**	**14 999**
CHARGES DES SINISTRES :				
. Prestations et frais payés	-1 488 861	-61 089	-1 427 772	-1 175 857
. Charges des provisions pour sinistres	-157 055	1 326	-158 381	-226 688
CHARGES DES SINISTRES	**-1 645 916**	**-59 763**	**-1 586 153**	**-1 402 545**
CHARGES DES AUTRES PROVISIONS TECHNIQUES	**31 116**	-	**31 116**	**-10 652**
PARTICIPATIONS AUX RESULTATS				-
FRAIS D'ACQUISITION ET D'ADMINISTRATION :				
. Frais d'acquisition	-308 552	-	-308 552	-300 030
. Frais d'administration	-120 011	-	-120 011	-112 671
. Commissions reçues des réassureurs	-	-10 934	10 934	279 457
FRAIS D'ACQUISITION ET D'ADMINISTRATION	**-428 564**	**-10 934**	**-417 630**	**-133 245**
AUTRES CHARGES TECHNIQUES	**-30 437**	-	**-30 437**	-
VARIATION DE LA PROVISION D'EGALISATION	**-7 631**	-	**-7 631**	-4 584
RESULTAT TECHNIQUE	**18 431**	**48 521**	**-30 090**	**-103 331**

COMPTE DE RESULTAT NON TECHNIQUE NON-VIE (en milliers d'euros)	2024	2023
RESULTAT TECHNIQUE NON-VIE	**-30 090**	**-103 331**
PRODUITS DES PLACEMENTS :		
. Revenus des placements	74 603	111 473
. Autres produits des placements	3 418	2 669
. Profits provenant de la réalisation des placements	23 855	22 620
PRODUITS DES PLACEMENTS	**101 876**	**136 762**
CHARGES DES PLACEMENTS :		
. Frais de gestion interne et externe des placements et frais financiers	-23 241	-45 760
. Autres charges des placements	-4 849	-6 086
. Pertes provenant de la réalisation des placements	-7 663	-6 545
CHARGES DES PLACEMENTS	**-35 753**	**-58 391**
PRODUITS DES PLACEMENTS TRANSFERES	**-60 900**	**-73 511**
AUTRES PRODUITS NON TECHNIQUES	**1 965**	**6 006**
AUTRES CHARGES NON TECHNIQUES	**-1 933**	**-1 254**
RESULTAT EXCEPTIONNEL :		
. Produits exceptionnels	19	22
. Charges exceptionnelles	-578	-19
RESULTAT EXCEPTIONNEL	**-559**	**2**
PARTICIPATION DES SALARIES	**-6 500**	**-5 542**
IMPOT SUR LES BENEFICES	**3 470**	**6 329**
RESULTAT DE L'EXERCICE	**-28 422**	**-92 930**

TABLEAU DES ENGAGEMENTS RECUS ET DONNES (en milliers d'euros)	31-12-2024	31-12-2023
1- ENGAGEMENTS RECUS :		
1a- Avals, cautions, garanties	0	0
1b- Actifs avec engagements sur titres, actifs ou revenus		
1c- Autres engagements reçus	0	0
Total des engagements reçus	**0**	**0**
2- ENGAGEMENTS DONNES :		
2a- Avals, cautions, garanties	0	0
2b- Actifs avec engagements de revente		
2c- Autres engagements sur titres actifs ou revenus	83 141	54 570
2d- Autres engagements donnés (*)		
Total des engagements donnés	**83 141**	**54 570**
3- Valeurs reçues des cessionnaires	**127 795**	**72 246**
4- Valeurs des organismes réassurés		
5- Valeurs appartenant à des institutions de prévoyance		
6- Autres valeurs détenues pour compte de tiers		
7- Encours d'instruments financiers à terme		
7a- Engagements reçus	-	-
7b- Engagements donnés	-	-

INFORMATIONS SUR LA VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

I. RESULTATS DE L'EXERCICE		2023	2024
RESULTAT COMPTABLE			
	Milliers d'euros	-92 930	-28 422
	€ par action	-13,38	-3,77
VARIATION DES CAPITAUX PROPRES			
	Milliers d'euros	200 000	120 000
	€ par action	28,79	15,92
DIVIDENDE PROPOSE			
	Milliers d'euros	-	-
	€ par action	-	-

II. VARIATION DES CAPITAUX PROPRES (en milliers d'euros)	2024
A 1.Capitaux propres à la clôture de l'exercice 2023 avant affectation	317 753
2.Affectation du résultat à la situation nette par l'A.G. Mixte. du 10 juin 2024	(92 930)
3.Capitaux propres à l'ouverture de l'exercice 2024	224 822
B Apports reçus avec effet rétroactif à l'ouverture de l'exercice 2024	
1.Variation du capital	-
2.Variation des autres postes	-
C (A3+B) Capitaux propres à l'ouverture de l'exercice après apports rétroactifs.	224 822
D Variations en cours d'exercice :	
1.Variation du capital	27 070
2.Variation des primes, réserves, report à nouveau	92 930
3.Variation des provisions relevant des capitaux propres	-
4.Contreparties de réévaluations	-
5.Variation des provisions réglementées et subventions d'équipement	-
6.Autres variations	-
E Capitaux propres au bilan de clôture de l'exercice 2024 avant A.G.O. (C+D)	344 822
F Variation totale des capitaux propres au cours de l'exercice (E-C)	120 000
G dont : variations dues à des modifications de structure au cours de l'exercice	-
H Variation des capitaux propres au cours de l'exercice hors opérations de structure (F-G)	120 000

RESULTATS FINANCIERS DE LA SOCIETE

AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

(ART. R.225-81, R.225-83, R.225-102
du Code de commerce)

(en euros)	2020	2021	2022	2023	2024
I. CAPITAL EN FIN D'EXERCICE					
Capital social	178 771 908	178 771 908	245 068 608	317 752 761	344 822 425
Nombre des actions ordinaires existantes	3 908 437	3 908 437	5 357 862	6 946 934	7 538 750
Nombre des actions à dividende prioritaire	-	-	-	-	-
II. OPERATIONS ET RESULTATS DE L'EXERCICE					
Chiffre d'affaires hors taxes	1 685 146 506	1 772 633 512	1 865 234 569	1 979 629 385	2 051 066 546
Résultat avant impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	46 888 793	-197 930 349	-130 685 813	-107 936 721	-28 367 457
Impôts sur les bénéfices	3 955 412	3 508 971	-4 219 102	-6 329 462	-3 470 098
Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	34 545 942	-224 445 440	-127 315 898	-92 930 360	-28 422 491
Résultat distribué	-	-	-	-	-
III. RESULTATS PAR ACTION					
Résultat après impôts, participation des salariés, mais avant dotations aux amortissements et provisions	10,57	-52,04	-23,75	-14,72	-3,54
Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	8,84	-57,43	-23,76	-13,38	-3,77
Dividende attribué à chaque action	-	-	-	-	-
IV. PERSONNEL					
Effectif moyen des salariés employés pendant l'exercice	1 242	1 255	1 269	1 295	1 310
Montant de la masse salariale de l'exercice (1)	58 637 239	59 507 783	61 722 292	66 798 954	67 383 595
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux de l'exercice (1)	29 765 408	29 969 767	30 207 726	33 271 056	34 751 869

(1) : Y compris éléments facturés par d'autres entités

ANNEXE AUX COMPTES DE L'EXERCICE 2024

Faits marquants

Opérations sur le capital de la société

Au cours du deuxième trimestre 2024, les actionnaires de la Société ont décidé de réaliser une opération dite accordéon consistant en une réduction de capital suivie d'une augmentation de capital. Ainsi :

- le capital social de la Société a été réduit à hauteur de 93 M€ par annulation d'actions appartenant à la société Abeille Assurances Holding ramenant le capital social d'un montant de 317 752 761,16 euros à un montant de 224 822 437,24 euros ; puis
- le capital a été augmenté d'un montant de 120 M€ portant le capital de 224 822 437,24 euros à 344 822 425,00 euros, par l'émission d'actions nouvelles.

Evénement post-clôture

Aucun événement important susceptible d'affecter la situation financière au 31 décembre 2024 n'est survenu entre la date de la clôture de l'exercice et la date d'établissement du présent rapport.

A - INFORMATIONS SUR LE CHOIX DES METHODES UTILISEES

1 - PRINCIPES ET MODES D'EVALUATION RETENUS

Les principes et modes d'évaluation retenus sont ceux définis par le règlement ANC 2015-11 modifié.

A défaut de dispositions spécifiques prévues au présent règlement, les dispositions du règlement ANC n°2014-03 modifié relatif au plan comptable général sont applicables conformément à l'art 112-1 du règlement ANC 2015-11.

BILAN

ACTIFS INCORPORELS

Ce poste comprend notamment :

- les frais d'établissement, qui font l'objet d'un amortissement sur 3 ans ;
- les logiciels, qui sont amortis sur 1 à 7 ans ;
- le mali de fusion composé :
  - des malis techniques de fusion comptabilisés en portefeuilles d'assurance issus de la fusion-absorption des sociétés France Santé Courtage et PG Finances par Abeille IARD & Santé, pour 3,3 M€.
  - des malis techniques de fusion comptabilisés en fonds de commerce provenant de l'apport d'Aviva Courtage pour 2,3 M€ ; et de la fusion d'Abeille IARD & Santé avec France Santé Courtage pour 1,5 M€.
  - divers achats de portefeuille d'assurances Frais de Soins pour un montant de 3,1 M€ et divers portefeuilles courtage pour un montant de 4,7 M€.

  L'ensemble de ces portefeuilles sont totalement amortis.

PLACEMENTS

Placements soumis à l'article R.343-10

Conformément à l'article R.343-10 du Code des assurances, les placements autres que les valeurs mobilières amortissables sont inscrits au bilan sur la base de leur prix d'achat ou de revient.

Placements immobiliers

Les terrains, immeubles et parts de sociétés immobilières non cotées sont inscrits au bilan à leur valeur d'acquisition.

Les immeubles sont classés en deux rubriques :
- immeubles d'exploitation,
- immeubles de placement.

Les immeubles sont comptabilisés suivant la méthode de reconstitution du coût historique amorti (règlement ANC n°2014-03).

Les immeubles ont été ventilés rétroactivement depuis leur date d'acquisition en composants homogènes dont la nature et la durée d'amortissement dépendent de la typologie de l'immeuble.
Il est procédé à un amortissement linéaire à compter de la date d'acquisition, dépendant de la durée d'utilisation.

Lors du renouvellement d'un composant d'un immeuble, le coût de remplacement est inscrit à l'actif du bilan. En contrepartie, la valeur nette comptable du composant d'origine est passée en charge. La date de sortie des composants remplacés correspond à leur date de destruction.

Les frais d'acquisition des immeubles et des parts de sociétés immobilières sont inscrits en charges.

Evaluation des immeubles :

La valeur de réalisation des immeubles, telle qu'indiquée dans l'état récapitulatif des placements en annexe, est déterminée sur la base d'une revue quinquennale approfondie effectuée par un expert indépendant. Entre deux expertises, une actualisation de la valeur de réalisation est effectuée au moins annuellement.

À chaque date de clôture, tout indice impliquant une perte de valeur est appréciée. Une perte de valeur de l'immeuble de plus de 20 % de sa valeur nette comptable constitue un indice de perte de valeur durable.
Pour les actifs destinés à être conservés, cela conduit la société à estimer une valeur recouvrable de l'actif immobilier concerné sur la base d'un test de dépréciation.
Si cette perte de valeur est confirmée à horizon de détention du bien immobilier, une dépréciation est comptabilisée afin de ramener sa valeur comptable à la date de clôture à sa valeur recouvrable ou à sa valeur d'expertise si cette dernière est plus élevée.

La valeur recouvrable des placements immobiliers correspond à la valeur vénale projetée à l'horizon de détention tenant compte des avantages économiques futurs attendus.
Pour les placements qui ne sont pas destinés à être conservés, la valeur recouvrable sera la valeur vénale, telle qu'elle ressort de l'expertise ou de la promesse de vente. Toute perte de valeur identifiée fait systématiquement l'objet d'une dépréciation.

Evaluation des parts de sociétés immobilières :

La valeur de marché des parts de sociétés immobilières, telle qu'indiquée dans l'état récapitulatif des placements en annexe, est déterminée :
- pour les parts de SCPI : sur la base du prix d'exécution ou prix de retrait le plus récent connu à la date de l'arrêté,
- pour les parts d'OPCI : sur la base de la valeur liquidative la plus récente connue à la date de l'arrêté,
- pour les autres sociétés immobilières : sur la base de la dernière valeur liquidative connue si la société fait l'objet d'une cotation, ou de l'actif net réévalué si la société ne fait pas l'objet d'une cotation.

Par exception, les parts de sociétés immobilières acquises peu de temps avant la date de l'arrêté sont valorisées à leur prix de revient.

Une perte de valeur des sociétés immobilières (incluant les avances en compte courant accordées) de plus de 20 % de sa valeur nette comptable constitue un indice de perte de valeur durable.
Celles qui sont destinées à être vendues dans un bref délai sont valorisées à leur valeur vénale.

Pour les sociétés immobilières destinées à être conservées, cela conduit la société à estimer une valeur recouvrable de la société immobilière concernée sur la base d'un test de dépréciation. Si cette perte de valeur est confirmée à horizon de détention de la société immobilière, une dépréciation est comptabilisée afin de ramener sa valeur comptable à la date de clôture à sa valeur recouvrable ou à sa dernière valeur de marché des parts si cette dernière est plus élevée.

La valeur recouvrable des sociétés immobilières correspond à la valeur de marché projetée à l'horizon de détention tenant compte des avantages économiques futurs attendus.
Pour les sociétés immobilières qui ne sont pas destinées à être conservées ou qui sont destinées à être liquidées, la valeur recouvrable sera la valeur de marché telle que définie plus haut. Toute perte de valeur identifiée fait systématiquement l'objet d'une dépréciation.

Au 31/12/2024, la provision pour dépréciation s'élève à 6,2 M€.

Placements en valeurs mobilières

Les titres soumis à l'article R.343-10 du Code des assurances sont principalement des titres à revenu variable.

La valeur de réalisation retenue pour les actions cotées est calculée sur la base du dernier cours côté en date d'inventaire. Ces cours sont obtenus auprès de contributeurs de données.
Pour les parts d'OPCVM, il est retenu la dernière valeur liquidative publiée au jour de l'inventaire.

Pour les titres de participation, la valeur de référence est la valeur d'usage, laquelle est fonction de l'utilité que la participation présente pour l'entreprise.

Pour les titres soumis à l'article R.343-10 du Code des assurances, une provision pour dépréciation peut être constatée en ligne à ligne, si une dépréciation à caractère durable est présente (conformément au règlement ANC n°2015-11 du 26 novembre 2015 modifié, article 123-6 à 19).

Le caractère durable de la moins-value latente est présumé dans les cas suivants :

- il existait d'ores et déjà une provision pour dépréciation sur cette ligne de placement à l'arrêté précédent,
- le placement a été constamment en situation de moins-value latente significative au regard de sa valeur comptable sur la période de 6 mois consécutifs précédant la clôture des comptes.
- il existe des indices objectifs permettant de juger que, dans un avenir prévisible, l'entreprise ne pourra recouvrer tout ou partie de la valeur comptable du placement.

Le critère de moins-value significative peut être généralement défini, pour les valeurs françaises, en fonction de la volatilité constatée, soit 20 % pendant 6 mois. Ce taux vaut également, sauf exceptions, pour les actions européennes.

Les titres ayant fait l'objet d'une provision pour dépréciation à l'arrêté précédent ainsi que les titres en situation de moins-value latente significative ont fait l'objet d'une analyse visant à déterminer leur valeur recouvrable.

La valeur recouvrable de ces placements est déterminée en prenant en compte la capacité de l'entreprise à détenir ces placements à l'horizon de détention envisagé ainsi que le rendement annuel espéré.

Pour 2024, aucun titre n'a fait l'objet de calcul de valeur recouvrable (obligations perpétuelles).

Au 31 décembre 2024, la Société a enregistré une reprise aux provisions pour dépréciation durable nette de dotation de 0,2 M€ relevant de l'article R.343-10. A la clôture de l'exercice, la provision pour dépréciation durable des titres soumis à l'article R.343-10 s'élève à 0,5 M€.

Valeurs amortissables de l'article R.343-10 *:*

En application du règlement ANC n° 2015-11, concernant les actifs amortissables relevant de l'article R.343-10 du Code des assurances, il est tenu compte d'un amortissement actuariel de la décote/surcote sur la durée résiduelle de vie du placement.

La prime ou la décote représente la différence arithmétique entre le prix d'achat et la valeur de remboursement du placement. Les amortissements cumulés figurent en compte de régularisation à l'actif ou au passif du bilan et la variation de l'exercice figure en autres produits et autres charges de placement du compte de résultat.

Les règles de dépréciation des actifs amortissables relevant de l'article R.343-10 du Code des assurances sont déterminées par le règlement ANC n° 2015-11 modifié (articles 123-6 à 19) dans lequel deux cas de figure se présentent :

- lorsque l'organisme d'assurance a l'intention et la capacité de détenir les placements jusqu'à leur maturité, les dépréciations à caractère durable s'analysent au regard du seul risque de crédit.
- lorsque l'organisme d'assurance n'a pas l'intention ou la capacité de détenir les placements jusqu'à leur maturité, les dépréciations à caractère durable sont constituées en analysant l'ensemble des risques identifiés sur ce placement en fonction de l'horizon de détention considéré.

Cette capacité de détention des placements amortissables relevant de l'article R.343-10 du Code des assurances jusqu'à un horizon déterminé est analysée en tenant compte :

- des contraintes existantes en termes de gestion actif-passif ;
- du taux de rotation historique des placements ;
- de la situation financière de l'entreprise d'assurances (existence des flux de trésorerie positifs excluant la nécessité de cession des titres) ;
- le cas échéant, des caractéristiques du canton auquel appartiennent les placements concernés.

Au 31 décembre 2024, pour la société Abeille IARD & Santé les titres suivants font partie du périmètre des actifs amortissables relevant de l'article R.343-10 du Code des assurances que l'organisme d'assurance a l'intention et la capacité de détenir jusqu'à leur maturité :

ISIN	DESCRIPTION
FR0012673093	FCT IDINVEST DETTE SR IDS3
FR0013188893	FCT IDINVEST DETTE SR IDS4
FR00140035F6	PPR FD PP ALSDE
FR001400BPB3	FCT ABEILLE SECTEUR PUBLIC
FR001400GQ40	EIFFEL ENER TRA A4S
LU1861151048	AVIVA INV EUR INFRA DEBT STRAT
LU2392594300	CAPZA 6 PRIVATE DEBT SCSp SICA
LU2647325732	SCHRODER JUNIOR DEBT EUROPE 3
NL0014332645	ASR SEPARATE ACC MORTGAGE FUND
NR0000001315	AVIVA INFRASTRUCTURE DBT E2
QS000212LQI0	AVIVA INFRASTRUCTURE DT EUR 4
QS000212UD84	WEST STREET LOAN PAR

Placements en valeurs mobilières soumis à l'article R.343-9

Les titres soumis à l'article R.343-9 du Code des assurances sont principalement des titres à revenu fixe (obligations et titres de créance négociables).

En application de l'article R.343-9 du Code des assurances, les titres à revenu fixe amortissables énumérés aux 1°, 2°, 2° bis, 2° ter et 2 quater de l'article R.332-2, autres que les obligations indexées (à l'exception des obligations indexées sur le niveau général des prix et dont le remboursement est garanti au pair), les parts de fonds communs de créance et les titres participatifs sont inscrits à leur coût d'achat hors intérêts courus (méthode FIFO). La différence entre la valeur de remboursement et la valeur d'achat est rapportée au résultat sur la durée de vie résiduelle des titres concernés.

Les intérêts des obligations sont versés à une date anniversaire (annuels, semestriels, trimestriels) à titre de rémunération.
Les intérêts courus des obligations correspondent à la fraction d'intérêt écoulé depuis le dernier versement des intérêts jusqu'à la date de clôture.

Les produits de type TCN moyen terme non indexés et négociés sur un marché reconnu sont assimilés à des produits relevant de l'article R.343-9. De même, les TCN moyen terme respectant les critères de l'ancien article R.332-14-1 à l'exception des TCN moyen terme indexés sur le marché actions relèvent de l'article R.343-9 ont également été considérés comme titres amortissables relevant de l'article R.343-9, les produits structurés dont la rémunération se réfère à un taux obligataire usuel du marché (ex. TEC10, CMS10, CMS2) et dont le remboursement au pair est garanti à l'échéance.

Pour les titres cotés, la valeur de réalisation est déterminée d'après le dernier cours coté en date d'inventaire, obtenu auprès de contributeurs de données financières. Pour les titres non cotés ou non disponibles auprès de ces contributeurs, les cours sont obtenus auprès des sociétés de gestion ou des contreparties.

Les cours de l'ensemble des titres ont été collectés auprès des différentes sources citées précédemment jusqu'à J+2 de la date d'inventaire. Les cours obtenus au-delà de cette date ont été analysés, mais n'ont pas été retenus dans notre présentation des placements car leur impact était peu significatif.

Des contrôles ont été effectués sur certaines lignes obligataires peu liquides ou relatives à des produits structurés à l'aide de modèles internes développés par la société de gestion Abeille Asset Management, ou de valorisations fournies par un prestataire externe sur la base d'un modèle.

Pour les titres à revenu fixe, une provision pour dépréciation est constituée lorsqu'il y a lieu de considérer que le débiteur n'est pas en mesure de respecter ses engagements (paiement des intérêts ou remboursement du principal).

Les titres relevant de l'article R.343-9 n'ont pas fait l'objet de provision.

Conformément au dernier alinéa de l'article R.343-9 du Code des assurances, l'option d'une comptabilisation en R.343-10 est retenue pour les obligations convertibles en actions dont le taux actuariel à l'achat est négatif.

Lorsqu'elle est appliquée, cette option s'applique à l'ensemble des obligations convertibles en actions à taux actuariel négatif.

Au 31 décembre 2024, aucune obligation convertible en actions à taux actuariel négatif n'est détenue par Abeille IARD & Santé.

Pensions livrées

Abeille IARD & Santé réalise des opérations de pensions livrées. Celles-ci correspondent à des cessions d'actifs financiers à une contrepartie, assorties d'un engagement simultané de rachat de ces actifs financiers à une date et à prix convenus.

Les titres remis en pension continuent à figurer dans le bilan de la société. La contrepartie de la trésorerie reçue au titre de la cession est enregistrée séparément.

Au 31 décembre 2024, aucun titre mis en pension ne figure dans les comptes.

CREANCES

Les créances sont enregistrées à leur valeur nominale de remboursement (coût historique).

Lorsque la valeur d'inventaire à la clôture de l'exercice est inférieure à la valeur comptable, une provision pour dépréciation est constituée.

ACTIFS CORPORELS D'EXPLOITATION

Les actifs corporels d'exploitation font l'objet d'amortissements annuels, sur le mode linéaire, selon les durées suivantes :

- agencements 5 à 10 ans,
- matériel informatique 3 à 4 ans,
- matériel et mobilier divers 3 à 10 ans.

COMPTES DE REGULARISATION ACTIF ET PASSIF

Les comptes de régularisation – actif et passif – sont principalement composés :

- des intérêts courus sur les instruments financiers,
- de la surcote/décote relative aux titres obligataires,
- des frais d'acquisition reportés.

Les intérêts des obligations sont versés à une date anniversaire (annuels, semestriels, trimestriels) à titre de rémunération.
Les intérêts courus des obligations correspondent à la fraction d'intérêt écoulée entre la dernière tombée de coupon et la date de la clôture concernée.

La fraction non imputable à l'exercice des frais d'acquisition de contrats supportés dans l'exercice est inscrite à l'actif du bilan.
Le montant à reporter est déterminé selon l'approche retenue pour les provisions pour primes non acquises. Il est amorti linéairement sur la période de garantie restant à courir après la date d'inventaire.

PRIMES LIEES AU CAPITAL

Le poste « primes liées au capital » est soldé.

RESERVE DE CAPITALISATION

Le décret n°2015-513 du 7 Mai 2015 supprime le mécanisme dit de « la réserve de capitalisation » pour les entreprises ne pratiquant pas d'opérations d'assurance vie, les entreprises de réassurance, et les entreprises mixtes à activités prépondérantes non vie ne répondant au seuil défini.

En application de ce décret, le stock de réserve de capitalisation a été reclassé au poste « Réserves libres » à effet du 1er janvier 2016.

PASSIFS SUBORDONNES

Titres subordonnés remboursable

Abeille IARD & Santé a procédé le 09 décembre 2021 à l'émission de TSR (Titres subordonnés remboursables) pour 300 000 000,00 € dont l'échéance est en 2052, avec paiement annuel d'intérêts au taux fixe de 2,2 % jusqu'en 2032, puis paiement trimestriel d'intérêts variables au taux Euribor 3 mois +3,05 %.

Ces titres sont portés en totalité par MACIF SAM.

Le 27 décembre 2022, la Société a procédé à l'émission de TSR (Titres subordonnés remboursables) d'une valeur de 100 000 000 €, dont l'échéance est en 2027 avec paiement annuel d'intérêts au taux fixe de 4,85 %. Ces titres ont été intégralement souscrits par Abeille Assurances Holding. En parallèle de cette opération d'émission et de souscription de TSR, Abeille IARD & Santé a conclu, en qualité de prêteur, une convention de prêt à hauteur de 100 000 000 € avec Abeille Assurances Holding.

Le 20 décembre 2023, la Société a également procédé à l'émission de TSR (Titres subordonnés remboursables) d'une valeur de 110 000 000 €, dont l'échéance est en 2028 avec paiement annuel d'intérêts au taux fixe de 6,40 %. Ces titres ont été intégralement souscrits par Abeille Assurances Holding. En parallèle de cette opération d'émission et de souscription de TSR, Abeille IARD & Santé a conclu, en qualité de prêteur, une convention de prêt à hauteur de 110 000 000 € avec Abeille Assurances Holding.

PROVISIONS TECHNIQUES

Les provisions techniques figurant au passif du bilan sont déterminées brutes de réassurance. La part à la charge des réassureurs figure à l'actif du bilan.

Provisions pour primes non acquises

La provision pour primes non acquises est destinée à mettre en réserve la part des primes, hors garanties obligatoires construction, se rapportant à la période comprise entre la date d'inventaire et la date de la prochaine échéance de prime. Elle est calculée prorata temporis, contrat par contrat, brute de commissions et de frais.

Provisions pour sinistres

Ces provisions correspondent à la valeur estimative des dépenses en principal et en frais tant internes qu'externes, nécessaires au règlement de tous les sinistres survenus et non payés, y compris les capitaux constitutifs de rentes non encore mis à la charge de l'entreprise.

Les provisions pour sinistres comprennent :
- des provisions pour sinistres en suspens,
- des provisions pour sinistres inconnus ou déclarés tardivement (après la date d'inventaire),
- des prévisions de recours à encaisser,
- des provisions couvrant les risques construction :
  Au titre des garanties obligatoires, il est constitué une provision destinée à couvrir le coût des sinistres non encore manifestés et qui se manifesteront d'ici à l'expiration de la période de garantie décennale. Cette provision respecte l'exigence de provisionnement minimum imposée par l'article A.143-13 du règlement ANC 2015-11.
- une provision de frais de gestion des sinistres, destinée à couvrir les frais futurs liés à l'ensemble des sinistres et recours provisionnés.

Provisions d'égalisation

Des provisions constituées conformément à l'article R.343-7 alinéa 6 du Code des assurances sont destinées à faire face aux charges exceptionnelles afférentes aux risques liés aux événements suivants :
- catastrophes naturelles,
- grêle,
- attentats et terrorisme,
- cyber.

Les mouvements portant sur la provision d'égalisation attentat ne sont pas pris en compte dans le calcul de la détermination du résultat fiscal.

Autres provisions techniques

- provisions mathématiques de rentes :

  - Les rentes d'incapacité issues des contrats couvrant les risques autres que les dommages corporels et allouées au titre des accidents survenus avant le 1er janvier 2013, sont calculées sur la base de la table de mortalité mentionnée à l'article 600-5 du règlement ANC n° 2015-11 et d'un taux d'actualisation plafonné à 60 % de la moyenne des TME des 24 derniers mois des emprunts de l'Etat français (sans pouvoir dépasser 3,5 %) majoré de 10 points de base. En application de cette disposition, le taux d'actualisation retenu en 2024 pour ce type de rentes est de 1,50 %.

    Pour les rentes allouées au titre des accidents survenus à compter du 1er janvier 2013 et dont le montant est revalorisé selon la loi n° 51-695 du 24 mai 1951 ou la loi n° 74-1118 du 27 décembre 1974, un taux d'inflation de 2 % est également pris en compte. Le taux d'actualisation ainsi retenu pour ce type de rentes est de -0,50 % au 31 décembre 2024.

  - Les rentes d'incapacité et d'invalidité issues des contrats couvrant des risques corporels sont calculées à partir des lois de maintien en incapacité et en invalidité indiqués aux articles 600-2, 600-3 et 600-4 du règlement ANC n° 2015-11 modifié et d'un taux d'actualisation plafonné à 75 % de la moyenne des TME des 24 derniers mois des emprunts de l'Etat français (sans pouvoir dépasser 4,5 %). Dans le cas où le taux moyen au cours des vingt-quatre derniers mois des emprunts de l'Etat français est négatif, l'entreprise d'assurance retient, en fonction de la situation considérée, un taux d'actualisation inférieur ou égal à zéro. En application de cette disposition, le taux d'actualisation retenu en 2024 pour ce type de rentes est de 1,50 %.

- La provision pour risques en cours, conformément à l'article R.343-7 du Code des assurances, déterminée par catégories d'assurance, est destinée à couvrir, pour chacun des contrats à prime payable d'avance, la charge des sinistres et des frais afférents au contrat pour la période s'écoulant entre la date d'inventaire et la prochaine échéance de prime, pour la part de cette charge qui n'est pas couverte par la provision pour primes non acquises.

- provision pour risque d'exigibilité :

  Cette provision est « destinée à faire face à une insuffisance de liquidité des placements en cas de modification du rythme de règlement des sinistres ».

  Selon l'article R.343-5 du Code des assurances, la provision pour risque d'exigibilité est constituée lorsque les placements mentionnés à l'article R.343-10, à l'exception des valeurs amortissables que l'entreprise d'assurance a la capacité et l'intention de détenir jusqu'à leur maturité, se trouvent en situation de moins-value latente nette globale (après constatation des provisions pour dépréciations durables).

  Une moins-value latente nette globale est constatée lorsque la valeur nette comptable de ces placements est supérieure à la valeur globale de ces mêmes placements évalués de la manière suivante :

  - Pour les valeurs mobilières cotées et les titres cotés mentionnés au a de l'article R.343-11 :
    La valeur retenue est le cours moyen calculé sur les trente derniers jours précédant le jour de l'inventaire ou, à défaut, le dernier cours coté avant cette date ;

  - Pour les actions de sociétés d'investissement à capital variable et les parts de fonds communs de placement mentionnés au c de l'article R. 343-1 :
    La valeur retenue est la moyenne des prix de rachat publiés au cours des trente derniers jours précédant le jour de l'inventaire ou, à défaut, le dernier prix de rachat publié avant cette date ;

  - Pour les autres actifs :
    Leur valeur est évaluée selon les règles prévues à l'article R. 343-11.

  Conformément à l'article R343-6 du Code des assurances, la charge liée à la dotation à la PRE est étalée sur une durée de 8 ans maximum en adéquation avec la duration des passifs.

  Conformément à l'article R322-6 du Code des assurances, le report de charge de la PRE constitué en vertu de l'article R343-6 est déduit du bénéfice distribuable mentionné à l'article L.232-11 du Code de commerce. Il est également déduit du bénéfice défini au deuxième alinéa de l'article L.232-12 du même Code.

- provision pour risques croissants :

  Cette provision est destinée à couvrir, pour les opérations d'assurance contre les risques de maladie et d'invalidité, la différence des valeurs actuelles des engagements respectivement pris par l'assureur et par les assurés.

  Aucune provision pour risques croissants n'a été constatée pour l'exercice 2024.

PROVISIONS (AUTRES QUE TECHNIQUES)

Cette rubrique comprend :
- des provisions pour risques et charges divers,
- des provisions pour charges destinées à couvrir les engagements pris par la société vis-à-vis de son personnel :
  - Avantages à court terme :
    Ils sont payables dans les douze mois et sont comptabilisés immédiatement en charge.

  - Avantages long terme et avantages postérieurs à l'emploi :
    Suite à l'abrogation de la recommandation CNC 2003-R-01, la société Abeille IARD & Santé continue à appliquer la principale méthode retenue en pratique et à utiliser la méthode des unités

de crédits projetées dans le calcul de ses engagements conformément au principe de permanence des méthodes.
Concernant les avantages postérieurs à l'emploi, elle applique la méthode dite du « corridor » en étalant les écarts actuariels excédant 10 % du maximum entre la juste valeur des actifs de couverture et de l'obligation à l'ouverture sur la durée résiduelle d'activité.
Concernant les autres avantages à long terme, comme requis par cette même recommandation, elle reconnaît les écarts actuariels immédiatement en résultat et comptabilise donc au bilan la valeur nette de l'engagement.

Les hypothèses actuarielles utilisées sont détaillées dans l'annexe B13-D-1.

REASSURANCE

Les acceptations sont comptabilisées soit sur la base des comptes annuels transmis, soit à partir des données transmises par les cédantes.

Les cessions de primes, de commissions et de sinistres sont établies conformément aux différents traités de réassurance en cours.

Les titres déposés par les réassureurs en couverture des provisions techniques sont inscrits dans le tableau des engagements reçus et donnés.

DIFFERENCES DE CONVERSION

Les opérations en devises sont converties en euros d'après les cours de change du jour d'inventaire.

Conformément aux articles 241-5 et 241-6 du règlement ANC 2015-11, les différences de change sont constatées :
- au bilan s'il s'agit de différences de conversion sur des positions structurelles (principalement titres de participations stratégiques, dotation en devises aux succursales),
- en résultat de change s'il s'agit de différences de change sur des positions de change opérationnelles.

HORS BILAN

L'entreprise a recensé les engagements reçus et donnés selon les dispositions en vigueur.

COMPTE DE RESULTAT

OPERATIONS D'ASSURANCES NON-VIE

Primes :

Les primes correspondent aux émissions nettes d'annulations, à la variation des primes restant à émettre, ainsi qu'aux primes acceptées en réassurance.

Sinistres :

Les sinistres payés correspondent aux prestations et frais internes et externes payés au cours de l'exercice. Ils incluent également les versements périodiques de rentes.

Dans le cadre du dispositif « tiers payant de la carte sésame vitale » et des flux électroniques mis en place, le règlement et la comptabilisation des droits relatifs à certaines prestations en nature liées à la maladie, interviennent, conformément aux textes légaux et réglementaires, en particulier les articles L.161-33 et R.161-43 du Code de la sécurité sociale, sur une base déclarative, sans reconnaissance expresse par l'assuré/l'adhérent de la réalité de la prestation reçue.

PRODUITS DES PLACEMENTS

Le résultat de la gestion des placements est constitué d'une part des produits courants nets de charges sur valeurs mobilières, immobilières et autres placements, et d'autre part des résultats sur cessions d'actifs. Dans ce dernier cas, les plus-values sur valeurs mobilières sont déterminées par différence entre le prix de cession et leur valeur d'inventaire déterminée par la méthode FIFO.

Le résultat de la gestion des placements est ventilé entre :
- les produits générés par le placement des fonds provenant des provisions techniques et figurant dans le compte de résultat technique,
- et ceux issus des capitaux propres apparaissant dans le compte de résultat non technique.

Cette allocation des produits financiers est calculée sur la base du rapport « provisions techniques nettes de réassurance / (provisions techniques nettes de réassurance + fonds propres) ».

FRAIS GENERAUX ET COMMISSIONS

Les frais généraux et les commissions, d'abord comptabilisés en fonction de leur nature, sont ensuite ventilés en fonction de leur destination, selon l'approche suivante :
- affectation directe, sans application d'aucune clé forfaitaire, pour les charges directement affectables par destination,
- utilisation de clés de répartition basées sur des critères quantitatifs objectifs, appropriés et contrôlables, pour les charges ayant plusieurs destinations et pour celles qui ne sont pas directement affectables.

Les frais généraux et commissions sont ainsi ventilés selon les destinations suivantes :
- frais de règlement de sinistres,
- frais d'acquisition des contrats,
- frais d'administration des contrats,
- frais affectés à la gestion financière des contrats,
- autres charges techniques.

FRAIS D'ACQUISITION REPORTES

La comptabilisation des Frais d'Acquisition Reportés (FAR) a été réalisée conformément aux dispositions de l'article 151-1 du règlement ANC 2015-11. La probabilité des résiliations visées à l'article L.113-15-2 du Code des assurances est prise en compte pour la période d'imputation des frais d'acquisition.

PRODUITS ET CHARGES EXCEPTIONNELS

Les opérations qui par nature ont un caractère non récurrent et étranger à l'exploitation, notamment les charges résultant de cas de force majeure étrangère à l'exploitation, sont portées en produits et charges exceptionnels (annexe de l'art. 336-1 du règlement ANC 2015-11 du 26 novembre 2015).

CHARGE FISCALE

En application de la convention d'intégration fiscale entre Abeille Assurances Holding et les filiales membres du groupe intégré (dernière version du 22 octobre 2006, renouvelable par tacite reconduction), Abeille IARD & Santé verse à Abeille Assurances Holding une somme équivalente au montant de l'impôt qui aurait grevé son résultat et/ou sa plus-value nette à long terme de l'exercice si la société avait été imposable distinctement. Cette somme constitue la contribution de la société au paiement de l'impôt sur les sociétés du groupe fiscal.

L'impôt enregistré au compte de résultat comprend l'impôt payable au titre de l'exercice clos, la liquidation de l'impôt sur les sociétés et la taxe sur boni.

2 - DEROGATIONS AUX PRINCIPES GENERAUX DU PLAN COMPTABLE

Aucune dérogation n'a été faite aux principes généraux du plan comptable.

3 - CHANGEMENTS DE METHODE

Néant

4 - CHANGEMENTS DE REGLEMENTATION AYANT UN IMPACT SUR LE RESULTAT

Néant

B - NOTES SUR LES POSTES DU BILAN ET SUR LE HORS-BILAN

NOTE B-1 - EVOLUTION DES ACTIFS INCORPORELS ET DES PLACEMENTS

NOTE B-2 - VARIATIONS DES PROVISIONS ET AMORTISSEMENTS DES ACTIFS INCORPORELS ET DES PLACEMENTS

Note B-1 - Mouvements

(en milliers d'euros)	Montant brut 31-12-2023	Variation liée aux fusions	Augmentations	Diminutions	Montant brut 31-12-2024
Actifs incorporels	19 640	-	18	-	19 658
Terrains et constructions	262 414	-	6 020	44 450	223 985
Entreprises liées ou avec un lien de participation :					
- actions	610	-	-		610
- autres placements	510 000	-	-	-	510 000

Note B-1 - Corrections de valeurs et Note B-2

(en milliers d'euros)	Amortissement Fusion	Amortissement dans l'exercice	Dotation prov.dépréc. dans l'exerc.	Reprise prov.dépréc. dans l'exerc.	Montant brut 31-12-2024	Amortiss. et prov.dépréc. 31-12-2024	Montant net 31-12-2024	Montant net 31-12-2023
Actifs incorporels	-	38	-	-	19 658	19 613	45	65
Terrains et constructions	-	1 125			223 985	41 991	181 994	221 549
Entreprises liées ou avec un lien de participation :								
- actions	-	-	-	-	610	-	610	610
- autres placements	-	-	-	-	510 000	-	510 000	510 000
Autres placements	-	-	-	-	3 372 722	282	3 372 440	3 124 690
Dépôts espèces chez les cédantes	-	-	-	-	6 588	-	6 588	6 630

NOTE B-3 - ETATS DES PLACEMENTS

ETAT RECAPITULATIF DES PLACEMENTS (en milliers d'euros)	VALEUR BRUTE	VALEUR NETTE	VALEUR DE REALISATION
I - Placements et instruments financiers à terme (détail des postes 3 et 4 de l'actif et des instruments financiers à terme)			
1. Placements immobiliers et placements immobiliers en cours	223 985	181 994	211 527
IFT stratégies d'investissement ou de désinvestissement			
IFT stratégies de rendement			
2. Actions et autres titres à revenu variable autres que les parts d'OPCVM	2 654	2 654	14 741
IFT stratégies d'investissement ou de désinvestissement			
IFT stratégies de rendement			
3. Parts d'OPCVM (autres que celles visées en 4)	914 270	913 989	939 774
IFT stratégies d'investissement ou de désinvestissement			
IFT stratégies de rendement			
4. Parts d'OPCVM détenant exclusivement des titres à revenu fixe			
IFT stratégies d'investissement ou de désinvestissement			
IFT stratégies de rendement			
5. Obligations et autres titres à revenu fixe	2 383 353	2 382 294	2 192 568
IFT stratégies d'investissement ou de désinvestissement	0	0	0
IFT stratégies de rendement	0	0	0
6. Prêts hypothécaires	0	0	0
IFT stratégies d'investissement ou de désinvestissement			
IFT stratégies de rendement			
7. Autres prêts et effets assimilés	210 139	210 139	213 493
IFT stratégies d'investissement ou de désinvestissement			
IFT stratégies de rendement			
8. Dépôts auprès des entreprises cédantes	5 539	5 539	5 539
9. Dépôts (autres que ceux visés au 8) et cautionnements en espèces, et autres placements	357 027	361 148	315 842
10. Actifs représentatifs de contrats en unités de compte			
- placements immobiliers	0	0	0
- titres à revenu variable autres que des parts d'OPCVM	0	0	0
- OPCVM détenant exclusivement des titres à revenu fixe			
- autres OPCVM	0	0	0
- obligations et autres titres à revenu fixe	0	0	0
IFT stratégies d'investissement ou de désinvestissement			
IFT stratégies de rendement			
11. Autres instruments financiers à terme			
- stratégies d'investissement ou de désinvestissement			
- stratégies de rendement			
- autres opérations			
12. Total des lignes 1 à 11	4 096 967	4 057 756	3 893 484
a) Dont :			
- placements évalués selon l'article R. 343-9 et instruments financiers à terme rattachés	2 431 999	2 406 426	2 261 287
décote non encore amortie	0	68 294	0
prime de remboursement non encore reprise	0	-32 762	0
- placements évalués selon l'article R. 343-10 et instruments financiers à terme rattachés	1 664 968	1 651 330	1 632 197
- placements évalués selon l'article R. 343-13 et instruments financiers à terme rattachés	0	0	0
- placements évalués conformément à l'article 28 du décret n° 2004-342 du 21 avril 2004			
- autres instruments financiers à terme			
b) Dont :			
- valeurs affectables à la représentation des provisions techniques autres que celles visées ci-dessous	4 091 329	4 052 118	3 887 846
- valeurs garantissant les engagements envers les institutions de prévoyance ou couvrant les fonds de placement gérés			
- valeurs déposées chez les cédants (dont valeurs déposées chez les cédants dont l'entreprise s'est portée caution solidaire)	5 638	5 638	5 638
- valeurs affectées aux provisions techniques des opérations d'assurance légalement cantonnées dans une comptabilité auxiliaire d'affectation en France	0	0	0
- autres affectations ou sans affectation	0	0	0
- les valeurs affectées aux provisions techniques des opérations d'assurance légalement cantonnées dans une comptabilité auxiliaire d'affectation en France sont détaillées par nature (A, R, RA, RE, RX). Elles font par ailleurs l'objet d'un tableau récapitulatif séparé, ventilant les placements par nature			
c) Dont :			
- placements et instruments financiers à terme dans l'OCDE	4 068 634	4 029 703	3 866 748
- placements et instruments financiers à terme hors OCDE	28 333	28 053	26 736

II - Actifs affectables à la représentation des provisions techniques
(autres que les placements, les instruments financiers à terme et la part des réassureurs dans les provisions techniques)

III - Valeurs appartenant à des institutions de prévoyance

Dans l'état récapitulatif, les instruments financiers à terme liés à des placements sont rattachés aux placements concernés par la stratégie de la même façon que dans l'état détaillé. Lorsqu'une stratégie concerne plusieurs natures de placements, les instruments financiers à terme de la stratégie qui n'auront pas été rattachés aux placements de même nature, seront mentionnés à la rubrique 11 "autres instruments financiers à terme"

TABLEAU DE CONCORDANCE ENTRE LE BILAN ET L'ETAT DES PLACEMENTS (en milliers d'euros)

PLACEMENTS

- Actifs représentatifs des contrats autres que ceux en unités de compte (poste 3)	4 071 631
- Placements représentant les provisions techniques afférentes aux contrats en unités de compte (poste 4)	0
Sous-total bilan (classe 2)	4 071 631

ELEMENTS COMPLEMENTAIRES

Compris dans l'état des placements

- Amortissement des différences sur le prix de remboursement	8 405
- Différence sur le prix de remboursement à percevoir	-22 280
- Comptes de régularisation des Instruments Financiers à Terme Actif	0
- Comptes de régularisation des Instruments Financiers à Terme Passif	0
Total des placements en valeur nette	**4 057 756**

NOTE B-4 - CREANCES ET DETTES

Ventilation des créances et dettes selon la durée résiduelle

	31-12-2024		31-12-2023	
(en milliers d'euros)	Créances	Dettes	Créances	Dettes
Durée résiduelle jusqu'à un an (*)	938 892	259 497	908 175	286 404
Durée résiduelle de 1 à 5 ans	23 178	-	22 120	-
Durée résiduelle de plus de 5 ans	5 664	-	5 384	-
TOTAL	**967 734**	**259 497**	**935 679**	**286 404**

(*) En 2024, les ICNE (Intérêts courus non échus) sur TSR ont été reclassés des "autres dettes" vers le poste "Passifs subordonnés"

Assurance et Réassurance

	31-12-2024		31-12-2023	
	Soldes	Soldes	Soldes	Soldes
(en milliers d'euros)	Débiteurs	Créditeurs	Débiteurs	Créditeurs
Assurés	15 752	21 442	14 694	18 695
Intermédiaires d'assurance	773 449	63 831	730 907	63 764
Coassureurs	5 401	469	6 756	638
Réassureurs	47 156	11 957	61 649	26 341
Cédantes	360	-	112	451

N.B. : les soldes débiteurs sont bruts de provisions pour dépréciation ; les soldes créditeurs ne comprennent pas les primes acquises et non émises au titre des cessionnaires

NOTE B-5 - FILIALES ET PARTICIPATIONS

PARTICIPATIONS ET ENTREPRISES LIEES

(en milliers d'euros)

a) Montants des participations et parts d'entreprises liées détenues dans des entreprises d'assurance :

détenues dans des entreprises d'assurance :

NEANT

ENTITES DONT L'ENTREPRISE EST L'ASSOCIE INDEFINIMENT RESPONSABLE

NOM	SIEGE	FORME JURIDIQUE
SNC Agents 3A	13, rue du Moulin Bailly 92270 Bois-Colombes	Société en nom collectif

GROUPEMENTS DONT L'ENTREPRISE EST MEMBRE INDEFINIMENT RESPONSABLE

NOM	SIEGE	FORME JURIDIQUE
G.I.E. d'Abeille Assurances	80, avenue de l'Europe 92270 Bois-Colombes	Groupement d'intérêt économique
G.I.E. KAREO Services	2 Rue Pillet-Will 75009 PARIS	Groupement d'intérêt économique
Groupement de fait Dommages	13, rue du Moulin Bailly 92270 Bois-Colombes	Groupement de fait
Groupement de fait Vie	70, avenue de l'Europe 92270 Bois-Colombes	Groupement de fait

NOTE B-5 - FILIALES ET PARTICIPATIONS (suite)

TABLEAU DES FILIALES ET PARTICIPATIONS EXERCICE 2023

b) Tableau des filiales et participations (art.423-39 du règlement ANC 2015-11 du 26 novembre 2015)
(en milliers d'euros)

SOCIETES	Capital	Réserves et report à nouveau (avant affectation des résultats)	Quote-part du capital détenue (en %)	Valeur comptable des titres détenus		Prêts et avances consentis par la société et non encore remboursés	Montant des cautions et avals donnés par la société	Chiffre d'affaires hors taxes du dernier exercice écoulé	Résultats (bénéfice ou perte du dernier exercice clos)	Dividendes encaissés par la société au cours de l'exercice
				Brute	Nette					
A. Renseignements détaillés concernant les filiales et participations dont la valeur d'inventaire excède 1% du capital de la société										
1) FILIALES (+ 50%)										
- S.C.I.P. (1)	2 157	3 148	66,03%	23 528	-			2 832	215	1 411
2) PARTICIPATIONS (10 à 50%)										
- SAS 100 Courcelles	300	30	40,00%	120	120			-	1 383	739
- SCI Charles Hermite	269 095	3 547	12,65%	35 440	35 440			16 630	7 315	-
- SCI Montaigne	180 000	(3 986)	33,33%	60 000	60 000			15692	10 631	3 563
- Perpetual Capital	270 000	13 204	5,95%	15 000	15 000			18 509	3 150	-
3) PARTICIPATIONS (< à 10%)										
B. Renseignements globaux concernant les filiales et participations dont la valeur d'inventaire n'excède pas 1% du capital de la société										
1) FILIALES (+ 50%)										
2) PARTICIPATIONS (10 à 50%)				610	610	-				
- GIE ABEILLE ASSURANCES			50,00%	1	1					
- ASSERCAR			13,00%	286	286					
- D.A.R.V.A.			60,00%	323	323					
3) PARTICIPATIONS (< à 10%)				10 507	10 506	-				
- Schroders			2,86%	9 748	9 748					
- OGIF			0,00%	2	1					

(1) Société Concessionnaire des Immeubles de la Pépinière
NOTA : Ce tableau comprend les titres de sociétés immobilières constituant des titres de participation

NOTE B-6 - OPERATIONS AVEC LES ENTREPRISES LIEES OU AVEC LESQUELLES EXISTE UN LIEN DE PARTICIPATION

Note B-6 A - Actifs sur les entreprises du groupe

(en milliers d'euros)	31-12-2024 Entreprises liées	31-12-2024 Entreprises lien particip.	31-12-2024 Total	31-12-2023 Entreprises liées	31-12-2023 Entreprises lien particip.	31-12-2023 Total
Capital souscrit non appelé	-	-	-	-	-	-
Placements	**510 000**	**610**	**510 610**	**510 000**	**610**	**510 610**
. Actions, autres titres à revenu variable	0	610	610	0	610	610
. Obligations, TCN, autres titres à revenu fixe	300 000	-	300 000	300 000	-	300 000
. Prêts	210 000	-	210 000	210 000	-	210 000
. Dépôts auprès d'établissements de crédit	-	-	-	-	-	-
. Autres placements	-	-	-	-	-	-
. Créances espèces déposées chez les cédants	-	-	-	-	-	-
Part des réassureurs dans les provisions techniques	-	-	-	-	-	-
. Primes non acquises		-	-	-	-	-
. Sinistres		-	-	-	-	-
. Participation aux bénéfices et ristournes	-	-	-	-	-	-
. Egalisation	-	-	-	-	-	-
. Autres	-	-	-	-	-	-
Créances nées d'opérations d'assurance directe	-	-	-	-	-	-
. Dont preneurs d'assurances	-	-	-	-	-	-
. Dont intermédiaires d'assurances	-	-	-	-	-	-
. Dont autres tiers	-	-	-	-	-	-
Créances nées d'opérations de réassurance	**2**	-	**2**	**2**	-	**2**
Débiteurs divers	**14 280**	-	**14 280**	**17 277**	-	**17 277**
Capital appelé non versé	-	-	-	-	-	-
Comptes courants	-	-	-	-	-	-
Intérêts et loyers acquis non échus	-	-	-	-	-	-
Autres comptes de régularisation (actif)	-	-	-	-	-	-
TOTAL	**524 282**	**610**	**524 892**	**527 279**	**610**	**527 889**

N.B. : Les montants indiqués sont nets de provisions

Note B-6 B - Passifs et engagements envers les entreprises du groupe

(en milliers d'euros)	31-12-2024 Entreprises liées	31-12-2024 Entreprises lien particip.	31-12-2024 Total	31-12-2023 Entreprises liées	31-12-2023 Entreprises lien particip.	31-12-2023 Total
Passifs subordonnés (*)	**513 755**	-	**513 755**	**510 000**	-	**510 000**
Provisions techniques brutes	-	-	-	-	-	-
. Primes non acquises		-	-	-	-	-
. Sinistres	-	-	-	-	-	-
. Participation aux bénéfices et ristournes	-	-	-	-	-	-
. Egalisation	-	-	-	-	-	-
. Autres	-	-	-	-	-	-
Dettes pour espèces cessionnaires	-	-	-	-	-	-
Dettes nées d'opérations d'assurance directe	-	-	-	-	-	-
. Dont preneurs d'assurances	-	-	-	-	-	-
. Dont intermédiaires d'assurances	-	-	-	-	-	-
. Dont autres tiers	-	-	-	-	-	-
Dettes nées d'opérations de réassurance	-	-	-	**463**	-	**463**
Emprunts obligataires	-	-	-	-	-	-
Dettes envers des établissements de crédit	-	-	-	-	-	-
Autres dettes	-	**213**	**213**	-	**124**	**124**
Comptes de régularisation (passif)	-	-	-	-	-	-
TOTAL	**510 463**	**124**	**510 587**	**510 463**	**124**	**510 587**

(*) En 2024, les ICNE (intérêts courus non échus) sur TSR ont été reclassés des "autres dettes" vers le poste "Passifs subordonnés"

NOTE B-8 - ACTIONNARIAT

ACTIONNAIRES	31-12-2024 NOMBRE D'ACTIONS d'une valeur nominale de 45,74 €
ACTIONS ORDINAIRES :	
- Abeille Assurances Holding	7 538 749
- SAS LOCAMAT	1
TOTAL	**7 538 750**

NOTE B-9 - VARIATIONS DES CAPITAUX PROPRES

(en milliers d'euros)	Solde au 31-12-2023	Affectation Résultat 2023	Mouvements s/cap.propres	Résultat 2024	Solde au 31-12-2024
Capital social	317 753	-	27 070	-	344 822
Primes liées au capital social	-	-	-	-	-
Ecarts de réévaluation	-	-	-	-	-
Réserves	-	-	-	-	-
- Réserves indisponibles	-	-	-	-	-
- Réserves statutaires	-	-	-	-	-
- Réserves réglementées :					
. Plus-values nettes à long terme	-	-	-	-	-
. Réserve de capitalisation	-	-	-	-	-
- Autres réserves	-	-	-	-	-
Capital souscrit non appelé	-	-	-	-	-
Report à nouveau	-0	-92 930	92 930	-	-0
Acomptes sur dividendes	-	-	-	-	-
Résultat de l'exercice	-92 930	92 930	-	-28 422	-28 422
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES	224 822	-	120 000	-28 422	316 400

Dividendes distribués	-

NOTE B-10 - ACTIFS INCORPORELS

(en milliers d'euros)	31-12-2024 Montant brut	31-12-2024 Amortissements	31-12-2024 Montant net	31-12-2023 Montant brut	31-12-2023 Amortissements	31-12-2023 Montant net
FRAIS D'ETABLISSEMENT						
. FRAIS DE CONSTITUTION	-	-	-	-	-	-
. FRAIS DE PREMIER ETABLISSEMENT						
. Prospection	-	-	-	-	-	-
. Publicité	-	-	-	-	-	-
. FRAIS D'AUGMENTATION DE CAPITAL ET OP. DIVERSES	**70**	**70**	-	**70**	**70**	-
FRAIS DE RECHERCHES ET DE DEVELOPPEMENT	-	-	-	-	-	-
DROIT AU BAIL	-	-	-	-	-	-
FONDS COMMERCIAUX	**3 842**	**3 842**	-	**3 842**	**3 842**	-
AUTRES ACTIFS INCORPORELS	15 746	15 701	45	**15 728**	**15 663**	**65**
TOTAL	**19 658**	**19 613**	**45**	**19 640**	**19 575**	**65**

NOTE B-11 - PROVISIONS POUR RISQUES EN COURS

(en milliers d'euros)	Bilan 31-12-2024	Bilan 31-12-2023
Provisions pour risques en cours	68 600	102 700

NOTE B-12 - PROVISIONS POUR SINISTRES A PAYER

Note B-12 A - Prévisions de recours à encaisser

(en milliers d'euros)	Bilan 31-12-2024	Bilan 31-12-2023
Prévisions de recours à encaisser	459 822	466 088

Note B-12 B - BONI / MALI

(en milliers d'euros)	Bilan 31-12-2024	Bilan 31-12-2023
Affaires gérées en direct hors pools transports :		
Provisions pour sinistres ouverture *	2 517 878	2 317 848
Prestations payées dans l'exercice s/exercice antérieur *	661 866	602 643
Provisions pour sinistres clôture s/exercice antérieur *	1 800 041	1 622 834
BONI / (MALI)	**55 971**	**92 371**

* Montants nets de recours encaissés ou prévus, incluant les frais de gestion

NOTE B-12 - PROVISIONS POUR SINISTRES A PAYER (suite)

Note B-12 C - Evolution au cours des trois derniers exercices des primes acquises et de la charge de sinistres *

(Entreprises visées à l'article L 310 - 1 3°)

(en milliers d'euros)

Périmètre retenu : affaires gérées en direct hors pools transports

Année d'inventaire / Année de survenance	2020	2021	2022	2023	2024
2022					
Règlements	935 617	998 185	802 901		
Provisions	238 076	372 543	930 239		
Total des sinistres (S)	**1 173 693**	**1 370 727**	**1 733 140**		
Primes acquises (P)	1 653 262	1 757 340	1 825 581		
Ratio de sinistralité (S/P)	70,99%	78,00%	94,94%		
2023					
Règlements	963 625	1 076 456	1 186 442	779 899	
Provisions	198 972	249 030	527 993	895 044	
Total des sinistres (S)	**1 162 596**	**1 325 486**	**1 714 435**	**1 674 942**	
Primes acquises (P)	1 646 293	1 762 963	1 829 691	1 907 697	
Ratio de sinistralité (S/P)	70,62%	75,19%	93,70%	87,80%	
2024					
Règlements	989 760	1 114 476	1 299 584	1 160 601	817 774
Provisions	148 831	208 721	388 520	482 578	881 699
Total des sinistres (S)	**1 138 590**	**1 323 197**	**1 688 104**	**1 643 179**	**1 699 474**
Primes acquises (P)	1 655 987	1 754 410	1 828 282	1 910 635	2 011 061
Ratio de sinistralité (S/P)	68,76%	75,42%	92,33%	86,00%	84,51%

(*) Montants nets de recours encaissés ou prévus, incluant les frais de gestion

NOTE B-13 - AUTRES INFORMATIONS SUR LE BILAN

(en milliers d'euros)	ACTIF Bilan 31-12-2024	ACTIF Bilan 31-12-2023	PASSIF Bilan 31-12-2024	PASSIF Bilan 31-12-2023	
A) ACTIFS AVEC RESERVE DE PROPRIETE	**Néant**	**Néant**			
B) COMPTES DE REGULARISATION					
Intérêts acquis non échus	19 448	17 605			
Loyers acquis non échus	90	89			
Frais d'acquisition reportés	97 283	102 381			
Frais d'acquisition d'immeuble à répartir sur plusieurs exercices	-	-			Produits à répartir sur plusieurs exercices
Autres charges à répartir sur plusieurs exercices	-	-	22 280	21 814	Amortissement des différences sur prix de remboursement
Différences sur prix de remboursement à percevoir	8 405	6 646	-	-	Report des commissions reçues des réassureurs
Autres comptes de régularisation actif	38	4	-	-	Autres comptes de régularisation passif
TOTAL REGULARISATION ACTIF	**125 263**	**126 725**	**22 280**	**21 814**	**TOTAL REGULARISATION PASSIF**
Produits à recevoir (rattachés aux créances)	3 757	6 455	68 305	60 095	Charges à payer (rattachées aux dettes)
C) PRIMES REMBT EMPRUNTS NON AMORTIS	**Néant**	**Néant**			
D) PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES			24 928	24 062	Provisions pour engagements sociaux
			6 139	5 570	Provision pour fiscalité différée Autres provisions pour risques et charges
			31 067	**29 632**	**TOTAL**

Annexe B13-D1 IAS 19 Abeille IARD Santé : Avantages postérieurs à l'emploi

AVANTAGES DU PERSONNEL

Avantages à court terme :
Ils sont payables dans les douze mois et sont comptabilisés immédiatement en charge.

Avantages à long terme :
Suite à l'abrogation de la recommandation CNC n°2003-R-01, la société Abeille IARD & Santé continue à appliquer la principale méthode retenue en pratique et à utiliser la méthode des unités de crédits projetés dans le calcul de ses engagements conformément au principe de permanence des méthodes.
Concernant les avantages postérieurs à l'emploi, elle applique la méthode dite du « corridor » en étalant les écarts actuariels excédant 10 % du maximum entre la juste valeur des actifs de couverture et de l'obligation à l'ouverture sur la durée résiduelle d'activité.
Concernant les autres avantages à long terme, comme requis par cette même recommandation, elle reconnaît les écarts actuariels immédiatement en résultats et comptabilise donc au bilan la valeur nette de l'engagement.

AVANTAGES POSTERIEURS A L'EMPLOI (en milliers d'euros)

1- Régime à cotisations définies
La société verse des cotisations à un régime de retraite par capitalisation gérée par la société d'assurance Cardif.
Cette cotisation s'élève à 2,50% de la masse salariale.
Le montant des cotisations constatées en charge s'est élevé à 1 649K€.

2- Régime à prestations définies
Il est constitué :
- de la couverture médicale :
  Suite à la renégociation avec les instances du personnel, le groupe Abeille Assurances ne finance plus la moitié de la cotisation des retraités à la mutuelle du groupe.
  En revanche, une provision a été constituée correspondant à une estimation des déficits de la mutuelle sur le collège des retraités, à la charge de l'employeur et intégrant notamment la partie financée par l'entreprise par l'intermédiaire des cotisations qu'elle verse pour les actifs,
- des indemnités de fin de carrière (en application des conventions collectives Assurances),
- du PSAD : régime de retraite surcomplémentaire envers d'anciens cadres dirigeants, fermé en 1978. Ce régime est géré par le BCAC.
- du régime de retraite sur-complémentaire, fermé au 1er janvier 1996, géré par Cardif.
  La surcouverture résiduelle est portée par Abeille Assurances Holding, signataire du contrat avec Cardif pour l'ensemble du Groupe.

En K€

Nom du régime	Mutuelle	IFC/IDR	PSAD	Total
Variation de la dette actuarielle				
- Valeur de la dette actuarielle à l'ouverture	**5 361**	**11 223**		**16 584**
- Coût des services rendus dans la période	316	624		939
- Intérêt sur la dette	194	387		581
- Cotisations employés				
- Modification du régime				
- Acquisitions/Cessions de filiales				
- Réductions de régimes				
- Cessations de régimes				
- Evénements exceptionnels				
- (Gains)/pertes actuariels	624	212		836
- Prestations	-23	-526		-548
- Ecart de conversion				
- Transfert des provisions de personnel		-84		-84
- Valeur de la dette actuarielle à la clôture (A)	**6 471**	**11 837**		**18 308**
Dont régimes entièrement non financés	6 471	11 837		18 308
Dont régimes financés en tout ou partie				
Variation des actifs de couverture				
- Juste valeur des actifs de couverture à l'ouverture	Néant	Néant	Néant	Néant
- Prestations versées				
- Rendements des actifs				
- Ecart actuariel				
- Juste valeur des actifs de couverture à la clôture (B)	Néant	Néant	Néant	Néant
Couverture financière (A-B)	**6 471**	**11 837**		**18 308**
- Ecarts actuariels restant à amortir (gains/pertes)	1 651	1 276		2 927
- Coût des services passés restant à amortir				
- Dette initiale restant à amortir				
- Actif non comptabilisé				
Montant comptabilisé au bilan	**8 122**	**13 113**		**21 235**
Juste valeur des droits à remboursement				
- Juste valeur des droits à remboursement à l'ouverture				
- Juste valeur des droits à remboursement à la clôture				
- Précisions sur les droits à remboursement				
Charge de l'exercice				
- Coût des services rendus de la période	316	624		939
- Coût financier (effet de la désactualisation)	194	387		581
- Prestations	-23	-526		-548
- Rendement attendu des actifs de régime				
- Amortissement des profits ou pertes actuariels	-108	-23		-131
- Amortissement du coût des services passés				
- Amortissement de la dette initiale non constatée				
- Profit ou perte résultant de la réduction ou de la liquidation				
- Plafonnements d'actifs				
- Evénements exceptionnels				
- Modification de régime (âge de retraite)				
Coût total de la période	**379**	**462**		**841**
Justification de la différence entre la valeur de bilan à l'ouverture et à la clôture (recommandation CNC 2003 - R01) :				
Valeur de bilan à l'ouverture	**7 743**	**12 735**		**20 478**
Prestations				
Transfert de personnel		-84		-84
Charges de l'exercice	379	462		841
Valeur de bilan à la clôture	**8 122**	**13 113**		**21 235**
Hypothèses actuarielles :				
- Taux d'actualisation retenus régime	3,6%	3,2%	2,6%	
- Taux de rendement attendus des actifs régime				
- Table de mortalité des actifs	TGF 05 et TGF 05	INSEE F 2016-2018		
- Table de mortalité des retraités	TGF 05 et TGF 05		TGH-TGF 2005	
- Taux attendus d'augmentation de salaires		*		
- Taux d'évolution des coûts médicaux	4,5%			
- Taux d'augmentation des rentes retenu			1,75%	
- Age de départ en retraite	NC: 64 / C et MD: 65			
- Taux de sortie	*	*		

* en fonction de la tranche d'âge et de la catégorie professionnelle

Note B13-D2 IAS19 : Engagements long terme

Médaille du travail

(en milliers d'euros)	31-12-2024	31-12-2023	Variation
Médaille du travail	1 025	1 026	-1
Jours anniversaires	2 668	2 558	110
TOTAL	**3 693**	**3 584**	**109**

NOTE C-1 - PRODUITS ET CHARGES DES PLACEMENTS

NOTE C-1.A - Revenus des placements et frais financiers

(en milliers d'euros)	2024 Entreprises liées	2024 Autres	2024 Total	2023 Entreprises liées	2023 Autres	2023 Total
Revenus des placements						
Revenus des participations	0	318	318	0	3	3
Revenus des placements immobiliers	2 150	8 070	10 220	7 442	7 971	15 413
Revenus des autres placements	10 210	53 855	64 065	2 236	93 821	96 057
Autres revenus financiers	-	-	-	-	-	-
Total des revenus des placements	**12 360**	**62 243**	**74 603**	**9 678**	**101 795**	**111 473**
Frais financiers	**1 047**	**22 194**	**23 241**	**(82)**	**45 842**	**45 760**
Pour mémoire :						
Autres produits (1)			27 273			25 289
Autres charges (1)			12 512			12 631

(1) y compris profits et pertes provenant de la réalisation de placements

NOTE C-1.B - Allocation réglementaire du résultat financier

(en milliers d'euros)	2024	2023
Compte technique non-vie	60 900	73 511
Compte non technique	5 224	4 859
TOTAL	**66 123**	**78 370**

NOTE C-2 - RESULTAT TECHNIQUE PAR CATEGORIES		DOMMAGES CORPORELS		AUTOMOBILE			DOMMAGES AUX BIENS				CATAS-TROPHES NATURELLES	R.C. GENERALE
(en milliers d'euros)		Contrats individuels	Contrats collectifs	Garanties R.C.	Garanties Dommages	Total	Particuliers	Profes-sionnels	Agricoles	Total		
1.	Primes acquises	221 911	44 686	190 506	585 656	776 162	277 563	207 499	177 558	662 621	55 359	122 921
	1a. Primes	223 932	44 447	195 234	598 336	793 570	288 357	206 092	175 374	669 823	57 375	123 445
	1b. Variation des primes non acquises	2 020	-239	4 728	12 680	17 408	10 794	-1 407	-2 184	7 202	2 016	524
2.	Charges des prestations	169 825	39 738	291 489	394 579	686 068	172 231	130 935	124 126	427 293	44 072	69 429
	2a. Prestations et frais payés	164 895	36 743	222 756	392 215	614 970	199 722	126 982	114 807	441 511	43 841	48 661
	2b. Charges des provisions pour prestations et diverses	4 930	2 994	68 734	2 364	71 097	-27 490	3 953	9 319	-14 219	231	20 768
A.	**SOLDE DE SOUSCRIPTION**	**52 087**	**4 948**	**-100 983**	**191 077**	**90 094**	**105 332**	**76 565**	**53 432**	**235 328**	**11 287**	**53 492**
5.	Frais d'acquisition	30 750	6 284	26 593	81 905	108 498	49 570	38 626	24 976	113 172	7 386	21 028
6.	Autres charges de gestion	10 755	3 283	14 333	34 023	48 356	20 461	16 670	10 958	48 089	3 100	8 611
B.	**CHARGES D'ACQUISITION ET DE GESTION**	**41 505**	**9 567**	**40 926**	**115 928**	**156 854**	**70 031**	**55 297**	**35 934**	**161 261**	**10 486**	**29 639**
7.	Produits des placements alloués	2 314	217	15 966	6 644	22 610	6 178	4 842	2 468	13 488	2 407	4 060
8.	Participation aux résultats											
C.	**SOLDE FINANCIER**	**2 314**	**217**	**15 966**	**6 644**	**22 610**	**6 178**	**4 842**	**2 468**	**13 488**	**2 407**	**4 060**
9.	Part des réassureurs dans les primes acquises	333	3	7 633	4 745	12 378	23 517	24 797	10 587	58 901	32 052	6 584
10.	Part des réassureurs dans les prestations payées	118	-	7 532	6 236	13 768	4 034	3 896	3 992	11 922	19 311	477
11.	Part des réassureurs dans les charges des provisions pour prestations	-	-	-7 119	-4 800	-11 919	-5 465	-397	-2 169	-8 031	19 320	3 576
12.	Part des réassureurs dans les participations aux résultats											
13.	Commissions reçues des réassureurs	14	-	-	-4	-4	4 257	3 311	1 207	8 776	848	569
D.	**SOLDE DE REASSURANCE**	**-201**	**-3**	**-7 219**	**-3 312**	**-10 532**	**-20 691**	**-17 986**	**-7 556**	**-46 233**	**7 427**	**-1 962**
	RESULTAT TECHNIQUE	**12 695**	**-4 405**	**-133 163**	**78 481**	**-54 682**	**20 788**	**8 124**	**12 410**	**41 321**	**10 635**	**25 950**
	Provisions techniques brutes de réassurance :											
14.	Provisions pour primes non acquises (clôture)	80 771	-137	82 108	264 919	347 027	129 341	74 672	22 925	226 939	26 543	29 468
15.	Provisions pour primes non acquises (ouverture)	78 751	102	77 381	252 238	329 619	118 547	76 080	25 109	219 736	24 527	28 944
16.	Provisions pour sinistres à payer (clôture)	68 157	13 711	913 263	173 520	1 086 783	249 112	245 385	137 127	631 624	219 028	265 032
17.	Provisions pour sinistres à payer (ouverture)	62 937	10 604	847 592	171 157	1 018 749	261 400	235 313	117 108	613 822	224 696	244 209
18.	Autres provisions techniques (clôture)	3 621	1 790	153 292	-	153 292	20 860	19 854	7 800	48 514	17 300	1 222
19.	Autres provisions techniques (ouverture)	3 911	1 902	150 229	-	150 229	36 063	25 973	18 500	80 535	11 400	1 277

NOTE C-2 - RESULTAT TECHNIQUE PAR CATEGORIES (en milliers d'euros)		PROTECTION JURIDIQUE	ASSISTANCE	PERTES PECUNIAIRES	TRANSPORT	CONSTRUCTION		CREDIT	CAUTION	ACCEP-TATIONS	TOTAL GENERAL
						Dommages ouvrages	Responsabilité Civile				
1.	Primes acquises	16 062	644	47	13 470	27 133	68 596	-	1 049	11 712	2 022 397
	1a. Primes	16 381	644	47	13 582	28 251	66 765	-	1 023	11 712	2 051 067
	1b. Variation des primes non acquises	319	-	1	112	1 118	-1 831	-	-26	-	28 670
2.	Charges des prestations	8 579	304	8	3 648	76 957	75 093	-	17 600	3 816	1 622 432
	2a. Prestations et frais payés	8 415	304	5	4 570	41 230	60 264	-	12 418	11 029	1 488 861
	2b. Charges des provisions pour prestations et diverses	163	-	3	-922	35 727	14 829	-	5 182	-7 213	133 570
A.	**SOLDE DE SOUSCRIPTION**	**7 483**	**340**	**39**	**9 822**	**-49 824**	**-6 497**	**-**	**-16 551**	**7 896**	**399 965**
5.	Frais d'acquisition	4 527	-	10	1 885	5 584	9 242	-	182	-	308 552
6.	Autres charges de gestion	1 561	-6	1	700	2 557	5 243	-	315	1 314	133 881
B.	**CHARGES D'ACQUISITION ET DE GESTION**	**6 088**	**-6**	**11**	**2 585**	**8 141**	**14 485**	**-**	**497**	**1 314**	**442 433**
7.	Produits des placements alloués	283	-	-	31	4 660	10 750	-	79	-	60 900
8.	Participation aux résultats										
C.	**SOLDE FINANCIER**	**283**	**-**	**-**	**31**	**4 660**	**10 750**	**-**	**79**	**-**	**60 900**
9.	Part des réassureurs dans les primes acquises	-	40	-	-	1 308	5 426	-	1 052	1 082	119 218
10.	Part des réassureurs dans les prestations payées	-	11	-	13	15	324	-	8 868	6 261	61 089
11.	Part des réassureurs dans les charges des provisions pour prestations	-	-	-	-37	210	1 855	-	501	-6 801	-1 326
12.	Part des réassureurs dans les participations aux résultats										
13.	Commissions reçues des réassureurs	-	-	-	1	-	621	-	110	-2	10 934
D.	**SOLDE DE REASSURANCE**	**-**	**-29**	**-**	**-22**	**-1 082**	**-2 626**	**-**	**8 427**	**-1 624**	**-48 521**
	RESULTAT TECHNIQUE	**1 679**	**316**	**28**	**7 246**	**-54 388**	**-12 857**	**-**	**-8 542**	**4 959**	**-30 090**
	Provisions techniques brutes de réassurance :										
14.	Provisions pour primes non acquises (clôture)	2 136	-	4	3 640	29 610	-852	-	-19	10	745 185
15.	Provisions pour primes non acquises (ouverture)	1 816	-	4	3 528	28 492	979	-	7	10	716 515
16.	Provisions pour sinistres à payer (clôture)	16 361	-	13	5 325	289 454	714 790	-	15 661	9 769	3 335 707
17.	Provisions pour sinistres à payer (ouverture)	16 198	-	10	6 247	253 727	699 961	-	10 479	17 013	3 178 651
18.	Autres provisions techniques (clôture)	-	-	-	-	-	-	-	-	2 541	228 280
19.	Autres provisions techniques (ouverture)	-	-	-	-	-	-	-	-	2 510	251 765

NOTE C-3 - AUTRES ELEMENTS D'EXPLOITATION

(en milliers d'euros)	2024	2023
A) CHARGES DE PERSONNEL		
Salaires	67 384	66 799
Pensions de retraite	-	-
Charges sociales	32 704	31 498
Autres	2 048	1 773
Total	**102 135**	**100 070**
B) COMMISSIONS D'ASSURANCE DIRECTE	**326 247**	**307 527**
C) PRIMES BRUTES EMISES EN ASSURANCE DIRECTE		
France	2 039 355	1 967 852
U.E. (hors France)	-	-
Hors U.E.	-	-
Total	**2 039 355**	**1 967 852**
D) ENTREES DE PORTEFEUILLE		
Primes	-	-
Sinistres	-	-
E) SORTIES DE PORTEFEUILLE		
Primes	Néant	Néant
Sinistres	Néant	Néant

NOTE C-4 - INCIDENCE DES EVALUATIONS FISCALES DEROGATOIRES

(en milliers d'euros)		2024	2023
Résultat de l'exercice (A)		**-28 422**	**-92 930**
Provision pour impôt constituée au titre de l'exercice (B)			
France		4 500	-
Etranger		-	-
	A + B	**-23 922**	**-92 930**
Variation des amortissements dérogatoires (C)		-	-
Reprise de la provision pour investissement (D)		-	-
A + B + C + D		**-23 922**	**-92 930**

NOTE C-5 - CHARGE FISCALE

(en milliers d'euros)	2024	2023
Provision pour impôt constituée au titre de l'exercice	**4 500**	-
Excédent de provision constituée à la clôture de l'exercice précédent / Créance d'impôt C.I.R.	**-6 572**	**-5 145**
Impôts des succursales étrangères	-	-
Variation des provisions pour fiscalité différée :		
Fiscalité passive :		
. Plus-values de fusion	-	-
. Plus-values sur O.P.E.	-	-
. Coupons	-	-
Fiscalité active :		
. Provision pour restructuration	-	-
. Provision garantie de passif	-	-
. Provision contribution exceptionnelle retraite	-	-
Provisions suite à redressement fiscal	**-526**	**-2 003**
Taxe sur les excédents de provisions pour sinistres	**-872**	**819**
CHARGE FISCALE COMPTABILISEE	**-3 470**	**-6 329**

NOTE C-6 - VENTILATION DE L'IMPÔT SUR LES BENEFICES

(en milliers d'euros)	2024	2023
Impôt sur les bénéfices afférent aux opérations ordinaires	**3 784**	-
Impôt sur les bénéfices afférent aux opérations exceptionnelles	**-142**	-
Impôt dû	**3 641**	-
PROVISION POUR IMPOT CONSTITUEE AU COURS DE L'EXERCICE	**4 500**	-

NOTE C-7 - VENTILATION DES OPERATIONS EXCEPTIONNELLES ET NON TECHNIQUES

(en milliers d'euros)	2024	2023
Produits exceptionnels		
Reprise de la provision pour investissement	-	-
Reprise sur autres provisions réglementées	-	-
Autres produits exceptionnels	-	-
Utilisation ou reprise de provisions pour charges exceptionnelles	19	22
Utilisation ou reprise de provisions pour dépréciation exceptionnelles	-	-
Total	**19**	**22**
Charges exceptionnelles		
Dotation de l'exercice à la provision pour investissement	-	-
Dotation de l'exercice aux autres provisions réglementées	-	-
Autres charges exceptionnelles	558	-
Dotation de l'exercice aux provisions pour charges exceptionnelles	20	19
Dotation de l'exercice aux provisions pour dépréciation exceptionnelles	-	-
Total	**578**	**19**
Produits non techniques		
Honoraires et commissions	-	-
Récupérations	-	-
Autres produits	1 965	6 006
Total	**1 965**	**6 006**
Charges non techniques		
Commissions	-	-
Autres charges	1 933	1 254
Total	**1 933**	**1 254**

NOTE C-8 - ETAT COMPARATIF DES FRAIS GENERAUX ET DES COMMISSIONS BRUTES

(en milliers d'euros)		2024	2023
Charges par nature			
Frais généraux			
. Charges externes		149 311	137 530
. Frais de personnel		102 135	100 070
. Impôts et taxes		23 620	17 283
. Dotations aux amortissements et provisions		1 762	-10 400
. Autres charges de gestion courante		-3	-107
	sous-total :	276 826	244 376
Commissions brutes		333 259	308 653
TOTAL PAR NATURE		**610 085**	**553 029**
Charges par destination			
Frais de règlement des sinistres		149 741	138 380
Frais d'acquisition des contrats		308 552	300 030
Frais d'administration des contrats		120 011	112 671
Frais affectés à la gestion financière		1 343	1 948
Autres charges techniques		30 437	-
TOTAL PAR DESTINATION		**610 085**	**553 029**

D - AUTRES INFORMATIONS

NOTE D-1 - CONSOLIDATION

SOCIETE MERE

Les comptes annuels d'Abeille IARD & Santé sont consolidés :

Au niveau groupe : par intégration globale dans les comptes combinés d'Aéma, dont le siège social est situé au 17 place Etienne Pernet 75015 Paris

NOTE D-2 - INFORMATIONS SUR LE PERSONNEL

	2024		2023	
	Personnel commercial	Autre personnel	Personnel commercial	Autre personnel
Effectif moyen du personnel				
Direction	-	22	-	23
Cadres	152	620	148	588
Non cadres	-	516	-	536
Total du personnel	**152**	**1 158**	**148**	**1 147**

NOTE D-3 - INFORMATIONS SUR LES HONORAIRES VERSES AUX COMMISSAIRES AUX COMPTES

Conformément aux dispositions de l'art. 833-14/4 du PCG, l'information relative aux honoraires des commissaires aux comptes n'est pas fournie dans la présente annexe, mais dans celle des comptes d'AEMA Groupe.